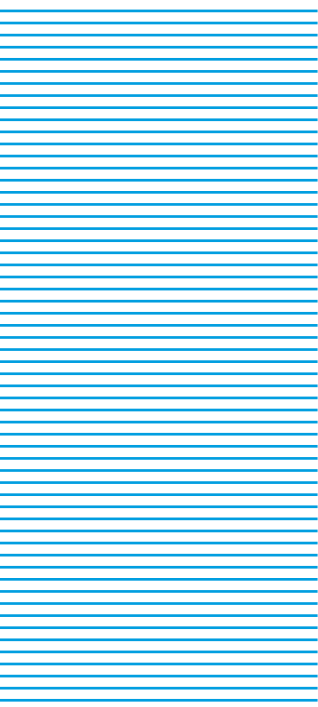


Protocole pour le dépôt par voie électronique de comptes annuels sous forme de fichier structuré

Version 2.1



Protocole pour le dépôt par voie électronique de comptes annuels sous forme de fichier structuré

Version 2.1

L'information contenue au sein de ce manuel peut être sujette à des changements sans notification préalable. La Banque nationale de Belgique ne peut être tenue pour responsable des préjudices de quelque nature que ce soit, directs ou indirects, résultant de ou relatifs à l'usage de ce manuel.

Edition: 28 janvier 2008

Révision: 2.1

Version taxonomie: be-fr-pfs-ci-be-fr-pfs-ci-2008-04-01

Référence du document: BA_ProtocoleXBRL_v21_Fr.doc

Ce document est également disponible en version néerlandaise sous la référence BA_ProtocoleXBRL_v21_Nl.doc

© Banque nationale de Belgique, Bruxelles

XBRL © est une marque déposée de XBRL International

Tous droits réservés.

La reproduction de cette publication, en tout ou en partie, à des fins éducatives et non commerciales est autorisée avec mention de la source.

AVANT-PROPOS

Le présent document est destiné aux personnes ou aux entreprises qui développent un logiciel permettant d'établir des comptes annuels en vue de leur dépôt par voie informatique auprès de la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique (BNB).

Depuis janvier 2004, il est possible de déposer, auprès de la Centrale des bilans, les comptes annuels **des entreprises** par télétransmission ou plus spécifiquement, par Internet. Cette possibilité a été étendue aux ASBL et fondations à partir de 2007. Depuis le 17-03-2008, les associations peuvent également déposer leurs comptes annuels sous forme de fichier structuré. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur notre site Internet à l'adresse suivante: <http://www.centraledesbilans.be>.

Le "Protocole pour le dépôt par voie électronique de comptes annuels sous forme de fichier structuré" ("Protocole XBRL pour les comptes annuels" dans la suite du texte) reprend les spécifications techniques dont il est question dans l'article 177, §2, troisième alinéa, de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés ainsi que dans l'article 28, §3 de l'arrêté royal du 19 décembre 2003 relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels des ASBL et fondations.

La version 2.1 de ce "Protocole XBRL pour les comptes annuels", soit le document présent, décrit les conditions auxquelles les comptes annuels doivent satisfaire à partir du 17.03.2008, qu'il s'agisse d'une entreprise ou bien d'une association, afin de pouvoir être déposés via Internet et être acceptés par la BNB. Il complète le document "*La taxonomie des comptes annuels normalisés - Notice explicative*" (version 1.1).

L'ensemble des documents et fichiers est consultable sur le site de la BNB à l'adresse:

<http://www.xbrl.be>

Les comptes annuels qui sont déposés via Internet auprès de la BNB doivent satisfaire à la version de la taxonomie et du "Protocole XBRL pour les comptes annuels" en vigueur au moment du dépôt.

S'ils ne satisfont pas à cette version, ils seront refusés par la BNB.



Toute question d'ordre technique concernant le présent document peut être adressée à la Centrale des bilans, Banque nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, fax n° (02)221 32 66, e-mail: helpdesk.ba@nbb.be

Si vous avez développé un logiciel basé sur ce "Protocole XBRL pour les comptes annuels", la Centrale des bilans est toujours disposée à vérifier la recevabilité de vos fichiers de test. Le fait que la Centrale des bilans considère de tels fichiers de test comme acceptables n'implique cependant pas qu'elle agrée le logiciel ayant généré ces fichiers.

Si, par la suite, il apparaît que des clients de votre logiciel ont déposé sur fichier des comptes annuels qui ne peuvent pas être acceptés par la BNB, la Centrale des bilans vous contactera à condition que le fichier refusé contienne une référence à votre logiciel dans l'élément "SoftwareVendor". Nous vous conseillons donc de remplir ce champ dont le contenu n'est pas reproduit dans les fichiers images réalisés par la Centrale des bilans.

Table des matières

Avant-propos	3
1. Généralités	9
1.1 Validation	9
1.2 Unité de dépôt et de publication	9
2. Création d'un instance document	11
2.1 Structure de base	11
2.1.1 Le codage	11
2.1.2 Les namespaces	11
2.1.3 Le schemaRef	12
2.1.4 Le contexte	12
2.1.5 Les unités	13
2.2 Les éléments	14
2.2.1 Les attributs	14
2.2.2 Les contraintes	14
2.3 Les tuples	15
2.4 Les élément prohibés	16
2.5 Publication	16
3. La taxonomie	17
3.1 Structure de la taxonomie	17
3.2 Le choix du schéma	18
3.3 Différenciation des labels	18
3.4 Les attributs de l'élément	18
3.4.1 La période	18
3.4.2 Le type de donnée	19
3.4.3 La balance	19
3.4.4 L'abstract	19
3.4.5 Nillable	19
3.5 Les attributs de la présentation	19
3.5.1 Le rôle	19
3.5.2 Les attributs de rendering	20
3.5.3 Style	20
3.5.4 Display	20
3.5.5 SectionName	21
3.5.6 LinkDisclosure	21
3.5.7 Sign	21
3.6 Les Data Types	21
3.7 Les listes	23
3.7.1 Principes généraux	23
3.7.2 La gestion différenciée des listes de valeurs	24



4. Analyse détaillée des éléments d'un compte annuel	25
4.1 Les structures simples	25
4.1.1 Les éléments simples	25
4.1.2 Les tuples simples	26
4.2 Les structures complexes	27
4.2.1 La structure du code postal	27
4.2.2 Signalétique entreprise (association) et document	28
4.2.3 Signalétique du compte	29
4.2.4 Information sur les participations	37
4.2.5 Information sur les comptes consolidés (seulement pour les entreprises)	39
4.2.6 Rapport des commissaires	41
4.2.7 Les autres rapports	41
4.3 Le bilan social	42
4.3.1 Structure du bilan social	42
5. Les fichiers PDF encapsulés	45
5.1 Les zones autorisées	45
5.2 Critères d'acceptation	45
6. Les modifications apportées	49
6.1 Modifications apportées à la version be-fr-pfs-ci-2007-10-01	49
6.1.1 Dépôt d'un compte rectificatif	49
6.1.2 Mise à jour des listes de valeurs	49
6.1.3 Les modifications apportées aux structures existantes	50
6.1.4 Corrections	50
6.1.5 Table de passage	51
6.2 Modifications apportées à la version be-fr-pfs-ci-2008-04-01	51
6.2.1 Mise à jour des listes de valeurs	51
6.2.2 Les modifications apportées aux structures existantes	51
6.2.3 Table de passage	53
Checklist	55
Annexes	57
Annexe 1: Liste des contrôles arithmétiques et logiques pour les entreprises	57
Annexe 1.1: Liste des contrôles arithmétiques et logiques légaux	57
Schéma complet pour entreprises	57
Schéma abrégé pour entreprises	61
Annexe 1.2: Liste des contrôles arithmétiques et logiques complémentaires	62
Schéma complet pour entreprises	62
Schéma abrégé pour entreprises	63
Annexe 1.3: Liste des équations de contrôle pour le bilan social	64
Schéma complet pour entreprises	64
Schéma abrégé pour entreprises	69
Annexe 2: Liste des contrôles arithmétiques et logiques pour les associations	73
Annexe 2.1: Liste des contrôles arithmétiques et logiques légaux.	73
Schéma complet pour associations	73
Schéma abrégé pour associations	76
Annexe 2.2: Liste des contrôles arithmétiques et logiques complémentaires	78
Schéma complet pour associations	78
Schéma abrégé pour associations	79



Annexe 2.3: Liste des équations de contrôle pour le bilan social	80
Schéma complet pour associations	80
Schéma abrégé pour associations	85
Annexe 3: Template d'instance document	89
Schéma complet pour entreprises	89
Schéma abrégé pour entreprises	90
Schéma complet pour associations	91
Schéma abrégé pour associations	92
Annexe 4: Listes de valeur définies dans la taxonomie be-fr-pfs-ci-2008-04-01	93
Annexe 5: Listes de types de tuples simples	94
Glossaire	95
Index	97
Index des éléments de la taxonomie	97
Liste des tableaux, exemples et graphiques	99

1. Généralités

Le fichier contenant les données relatives à un compte annuel s'appelle un **instance document** [CKL]. Ce fichier ne peut contenir qu'un seul compte annuel et doit avoir l'extension ".xbrl".

Seuls les caractères alphabétiques non accentués, les caractères numériques, les espaces et les séparateurs ".", "-", " " et "_" sont autorisés dans le chemin d'accès et le nom du fichier.

La taille d'un *instance document* ne peut pas dépasser 2 MB.

1.1 Validation

Le fichier doit satisfaire aux exigences suivantes:

- être un fichier XML valide,
- être un fichier XBRL valide respectant la taxonomie BNB en vigueur,
- les données reprises dans l'instance document doivent satisfaire aux contrôles arithmétiques et logiques publiés au Moniteur Belge (voir annexe 1.1 pour les entreprises et 2.1 pour les associations) ainsi qu'aux contraintes supplémentaires fixées dans le présent document.

La BNB demande en outre que chaque logiciel offre à l'utilisateur les possibilités suivantes:

- exécuter des contrôles complémentaires relatifs aux comptes annuels au sens strict (c'est-à-dire les comptes annuels sans le bilan social); ces contrôles complémentaires sont repris à l'annexe 1.2 pour les entreprises et 2.2 pour les associations
- exécuter des contrôles arithmétiques et logiques relatifs au bilan social dont la liste est reprise en annexe 1.3 pour les entreprises et 2.3 pour les associations.

Les entreprises et les associations dont les comptes annuels ne satisfont pas aux contrôles repris à l'annexe 1.3 ou 2.3 seront, après acceptation et diffusion des comptes annuels, contactées pour apporter les corrections nécessaires afin que les statistiques confectionnées par la Centrale des bilans à la demande des Autorités soient correctes.

1.2 Unité de dépôt et de publication

L'unité de dépôt [CKL] et de publication est l'**unité d'euro**, sans décimale tant pour le schéma complet que le schéma abrégé. Néanmoins, pour la facilité de récupération des données issues de la comptabilité, les comptes annuels établis et déposés au format XBRL peuvent présenter des montants

avec deux décimales. Après acceptation par la BNB et validation par les contrôles arithmétiques et logiques (à une précision de 10^{-2} €), les données seront arrondies à l'unité pour la publication au format PDF sur les supports prévus par l'art. 183 §1 de l'AR du 30-01-2001 portant exécution du Code des sociétés.

Les comptes annuels relatifs à des exercices antérieurs au 01/01/1999 et exprimés en BEF ne peuvent pas être déposés au format XBRL. En ce qui concerne les asbl et fondations, les comptes annuels antérieurs à 2005 ne peuvent pas être déposés au format XBRL.

2. Création d'un instance document

Un certain nombre de paramètres doivent être définis lors de la création d'un instance document préalablement à l'introduction des données relatives au compte annuel.

La Centrale des bilans a créé des instance documents vides (selon le type d'entité - entreprise ou association - et selon le type de schéma - complet ou abrégé) qui peuvent servir d'exemple; Ils sont présentés en [annexe 3](#).

2.1 Structure de base

2.1.1 Le codage

L'instance document doit respecter le format de codage UTF-8 [CKL].

2.1.2 Les namespaces

L'instance document doit mentionner explicitement les sources auxquelles il fait appel. Celles-ci sont représentées par leur *namespace* qui les identifie de manière unique au moyen d'un préfixe.

La liste des *namespaces* utilisés pour l'établissement des comptes annuels est reprise dans la table ci-dessous.

Table 1: Liste des Namespaces

Namespaces	Préfixe	Commentaire
http://www.xbrl.org/2003/instance	xbrli	Syntaxe XBRL des instance documents
http://www.xbrl.org/2003/linkbase	link	Syntaxe XBRL des linkbases
http://www.w3.org/1999/xlink	xlink	Syntaxe XML de xlink
http://www.xbrl.org/2003/iso4217	iso4217	Liste des codes-devises
http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/vl/2008-04-01	pfs-vl	Taxonomie "Value list"
http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/gcd/2008-04-01	pfs-gcd	Taxonomie "GCD"
http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/2008-04-01	pfs	Taxonomie "Core"

2.1.3 Le schemaRef

L'élément *schemaRef* d'un instance document pointe sur les schémas des taxonomies d'entrée qui participent au DTS¹. Pour chaque schéma de compte annuel (complet ou abrégé), l'instance contient un élément *schemaRef* qui pointe vers la taxonomie d'entrée du schéma (<http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/full/pfs-full-2008-04-01.xsd> ou <http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/abbreviated/pfs-abbr-2008-04-01.xsd> pour les entreprises et <http://www.nbb.be/be/fr/pfs/npo/full/pfs-npo-full-2008-04-01.xsd> ou <http://www.nbb.be/be/fr/pfs/npo/abbreviated/pfs-npo-abbr-2008-04-01.xsd> pour les associations.

2.1.4 Le contexte

Cet élément contient une série d'informations sur l'entité qui établit l'instance document et sur les périodes couvertes.

Exemple 1: Contexte

```
<xbrli:context id="CurrentInstant">
  <xbrli:entity>
    <xbrli:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrli:identifiant>
  </xbrli:entity>
  <xbrli:period>
    <xbrli:instant>CCYY-MM-DD</xbrli:instant>
  </xbrli:period>
</xbrli:context>
```

Le contexte contient un attribut **identifiant** (id) qui le caractérise de manière unique. Chaque élément non tuple de l'instance document se réfère à un contexte au moyen de cet identifiant.

L'élément **Period** définit un instant ou un intervalle de temps utilisé dans l'instance document. Des sous-éléments sont définis pour distinguer les différentes possibilités de représentation des intervalles.

Dans le cas de la taxonomie de la Centrale des bilans, deux types de sous-éléments ont été définis de manière à correspondre à l'attribut *periodType* du schéma.

- "*Instant*" pour des concepts mesurés à un moment donné (Exemple: l'actif) ou
- "*Duration*" pour des concepts mesurés sur l'ensemble d'une période (Exemple: les charges financières)².

Il faut donc définir les contextes [CKL] en conséquence et prévoir 2 contextes par exercice comptable présenté dans les comptes annuels.

Les valeurs qui définissent les contextes ne peuvent pas faire référence à la notion d'heure (DateTime).

¹ Discoverable Taxonomy Set : notion définie dans la notice explicative de la taxonomie.

² L'élément *Forever* est interdit.

Les spécifications XBRL³ précisent qu'on ne peut pas créer deux contextes relatifs à un même intervalle (Duration) ou à une date unique (Instant). Des contraintes supplémentaires sur les périodes sont prévues au point 4.2.3.1. du présent document.

L'**entity** est l'entreprise ou l'association pour laquelle les comptes annuels sont établis; elle est identifiée au moyen de son numéro d'entreprise sous la forme BE0123456789 [CKL] pour les entreprises et les associations belges.

Le **scheme** est un attribut obligatoire de l'entité et contient une référence à l'autorité qui gère son identifiant. Dans notre *instance document* type, nous avons choisi l'adresse URL de la Banque Carrefour des Entreprises (<http://www.fgov.be>).

Les paramètres de **scenario** et de **segment** ne sont pas utilisés dans le cadre des comptes annuels et ne seront pas acceptés dans l'instance document.

Le tableau ci-dessous résume les possibilités admises pour les comptes annuels.

Table 2: Contextes des comptes annuels

Identifiant ⁴	Periode	Valeur	1 ^{er} Ex	2 Ex.	> 2 Ex.
CurrentInstant	Instant	date de fin d'exercice N	X	X	X
CurrentDuration	Duration	date de début et de fin d'exercice N ⁵	X	X	X
PrecedingInstant	Instant	date de fin d'exercice N-1		X	X
PrecedingDuration	Duration	date de début et de fin d'exercice N-1		X	X
N-2Instant ⁶	Instant	date de fin d'exercice N-2			X (a)

(a): Non applicable aux associations

L'*instance document* devrait contenir 2, 4 ou 5 contextes [CKL] selon les circonstances. Les contextes non utilisés ne **peuvent** pas être définis; dans le cas d'un premier exercice, seuls CurrentInstant et CurrentDuration sont définis.

2.1.5 Les unités

Les unités spécifient l'unité de mesure d'un concept numérique.

Exemple 2: Liste des unités

³ Cf. FRIS 2.4.1.

⁴ Les noms choisis sont recommandés.

⁵ Des contrôles de cohérence de date sont effectués dans la validation XBRL. Exemple Specifications 2.1 - 4.7.2 "If supplied, the endDate MUST specify or imply a point in time that is later than the specified or implied point in time of the corresponding startDate"

⁶ Utilisé **uniquement** pour la rubrique "Bénéfice (Perte) reporté de l'exercice précédent" dans le cas des entreprises.

```
<xbrli:unit id="U-Pure">
  <xbrli:measure>xbrli:pure</xbrli:measure>
</xbrli:unit>
<xbrli:unit id="U-Shares">
  <xbrli:measure>xbrli:shares</xbrli:measure>
</xbrli:unit>
<xbrli:unit id="EUR">
  <xbrli:measure>iso4217:EUR</xbrli:measure>
</xbrli:unit>
```

Il faut définir les types d'unités [CKL] utilisés dans l'*instance document* et eux seuls. Sont autorisés dans le cadre de la taxonomie des comptes annuels:

- U-Pure pour les nombres (de personnes, d'heures, pourcentages...),
- U-Shares pour le nombre d'actions,
- Un type d'unité pour chaque devise utilisée dans le compte annuel suivant la liste ISO. L'ensemble des rubriques est exprimé en EUR à l'exception des participations où d'autres devises sont admises⁷. Au minimum, le type EUR doit être défini et il faudra définir autant de type que de devises rencontrées et pas plus.

Il ne peut y avoir qu'un seul élément *measure* par *unit* défini.

2.2 Les éléments

2.2.1 Les attributs

Exemple 3: Attributs d'un élément

```
<pfs:LandBuildings decimals="INF" contextRef="CurrentInstant" unitRef="EUR">123393</pfs:LandBuildings>
```

L'attribut (obligatoire) "*decimals*" [CKL] d'un élément numérique est toujours fixé à "INF" ce qui signifie que toutes les décimales présentées sont prises en compte. Le nombre de décimales autorisées pour un élément est précisé dans la taxonomie Data Type.

L'attribut (obligatoire) "*contextRef*" détermine le contexte auquel l'élément se réfère.

L'attribut (obligatoire) "*unitRef*" d'un élément numérique identifie l'unité de l'élément concerné.

2.2.2 Les contraintes

- Un élément de type "string" [CKL] qui n'est pas un abstract doit contenir au moins un caractère non blanc.

⁷ Il s'agit des éléments suivants: [ParticipatingInterestsSharesEquityLastAvailableAnnualAccounts] et [ParticipatingInterestsSharesNetResultLastAvailableAnnualAccounts]



- L'instance document doit contenir au moins un élément [CkL] de type monétaire non nul dans le contexte "current" pour le rôle "FullBalanceSheet" ou "AbbreviatedBalanceSheet" selon le type de schéma.
- On ne peut pas remplir deux fois la même rubrique [CkL] pour le même contexte. Une rubrique qui apparaît à plusieurs reprises dans le compte annuel (Exemple: les immobilisations apparaissent à la fois au bilan et dans l'annexe au niveau des mouvements) n'est présente qu'une seule fois dans l'instance document mais sera représentée avec la même valeur autant de fois que prévu dans la présentation.
- Seule la valeur est introduite dans l'instance document, le code rubrique est repris dans le *Reference linkbase* et sera publié dans le fichier image.
- Un instance document ne peut contenir des valeurs que pour les contextes publiés [CkL] par la Centrale des bilans. Par exemple, un instance document contenant des données relatives à N-2⁸ ou des données relatives à N-1 pour des éléments pour lesquels la Centrale des bilans ne publie que l'exercice N⁹ sera refusé. L'attribut "Display" décrit au chapitre suivant fournit une liste exhaustive des éléments publiés.
- Un instance document ne peut comprendre que les éléments repris dans le *Presentation linkbase* du schéma considéré¹⁰ (pas d'éléments définis sur base d'une extension de la taxonomie).

2.3 Les tuples

Le tuple exprime un concept qui peut présenter un nombre indéterminé d'occurrences (par exemple, la liste des administrateurs).

Les tuples n'ont pas de valeur propre mais contiennent une structure d'éléments:

- soit de type **choice** indiquant qu'un seul des éléments du tuple peut (et doit) être rempli,
- soit de type **sequence** où l'ensemble des éléments qui composent le tuple peuvent être remplis. Des contraintes sur la présence ou non des éléments sont indiqués au moyen de "MinOccurs"/"MaxOccurs".

Le paramètre MinOccurs peut prendre les valeurs "0" (facultatif) ou "1" (obligatoire) tandis que le paramètre MaxOccurs peut prendre les valeurs "1" ou "Unbounded" (uniquement dans le cas d'un tuple dans un tuple). Par défaut, la valeur de MinOccurs et MaxOccurs = "1"¹¹.

Selon la place du tuple dans la présentation, l'occurrence d'un élément peut varier (Exemple: l'adresse de l'entité déposante est obligatoire tandis que l'adresse de la personne de contact ne l'est pas).

⁸ A l'exception de la rubrique "Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent" mentionnée à la section précédente.

⁹ Exemple: les mouvements dans les états des immobilisations.

¹⁰ Schéma abrégé ou complet pour les entreprises ou les associations.

¹¹ Spécifications XML, Schéma - Partie 1 (<http://www.w3.org/TR/2004/REC-xmlschema-1-20041028>)

2.4 Les élément prohibés

Bien qu'autorisés par XBRL, les éléments suivants seront refusés [CkL] dans le cadre de la taxonomie be-fr-pfs-ci-2008-04-01:

- *linkbaseRef*,
- *roleRef*,
- *arcroleRef*,
- *footnoteLink*.

2.5 Publication

Tous les éléments de l'instance document ne sont pas repris dans le fichier image publié¹² par la Centrale des bilans mais ils figureront dans le fichier xbrl qui sera mis à la disposition des tiers dans le futur à une date non encore déterminée.

¹² Le fichier image suit le modèle de compte annuel publié pour le format papier.

3. La taxonomie

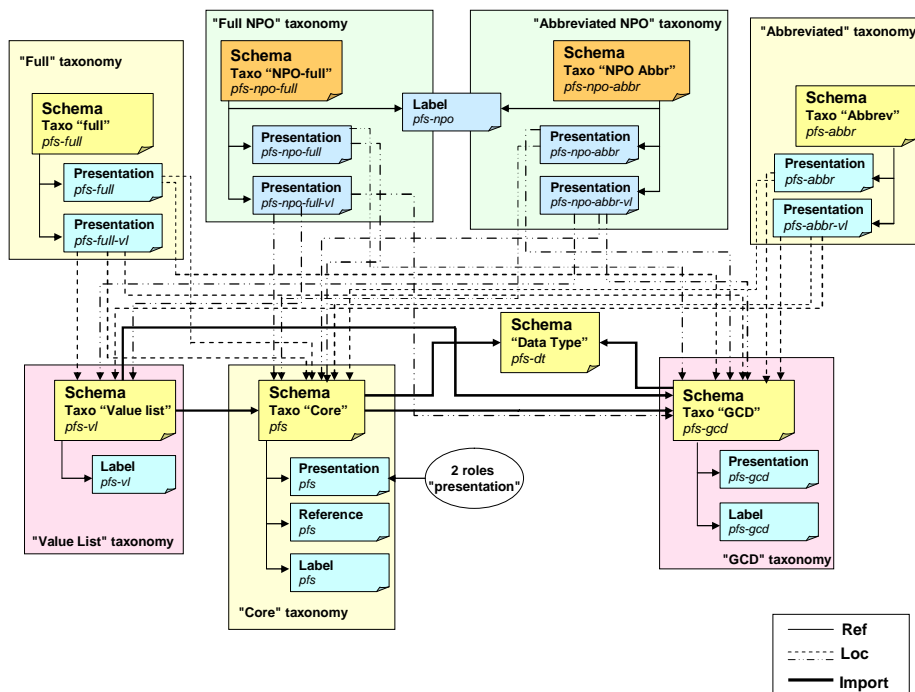
La taxonomie contient un ensemble de caractéristiques que tout *instance document* doit respecter pour être validé par rapport à cette taxonomie.

L'objet du présent chapitre est de passer en revue l'ensemble de ces caractéristiques.

3.1 Structure de la taxonomie

La structure de la taxonomie be-fr-pfs-ci-2007-04-01 a été décrite dans le document XBRL_UserGuide_Taxonomy_F¹³. Elle a été modifiée de manière importante pour y associer les ASBL. Le tableau ci-dessous présente la structure de la nouvelle taxonomie be-fr-pfs-ci-2008-04-01.

Table 3: Structure de la taxonomie



¹³ Le document est disponible sur le site Internet de la BNB à l'adresse http://www.nbb.be/DOC/BA/XBRL/Taxo/Userguide/XBRL_UserGuide_Taxonomy_v11_F.pdf

3.2 Le choix du schéma

Le compte annuel fait appel à des éléments provenant de différents modules (le GCD pour le signalétique de l'entreprise ou de l'association, le Core pour les données signalétiques du compte et les données comptables). De par la volonté de réutilisation de ces modules, ceux-ci présentent plus d'éléments que ceux demandés dans les comptes annuels (le Core contient les éléments du PCMN, le GCD contient de l'information sur l'historique du document).

Le filtre utilisé est la taxonomie d'entrée [CkL], "full" ou "abbreviated", "npo-full" ou "npo-abbreviated" qui permet de ne sélectionner que les éléments requis pour chaque schéma au travers du *Presentation linkbase*.

3.3 Différenciation des labels

Certaines rubriques des comptes annuels, tout en étant communes pour les entreprises ou les associations, présentent un libellé différent selon le modèle de compte annuel (pour entreprise ou pour association).

Exemples:

Code	Intitulé "Entreprise"	Intitulé "ASBL"
280	Participations dans des entreprises liées	Participations dans des sociétés liées
281	Créances sur des entreprises liées	Créances sur des entités liées

Cette particularité a été traitée dans la taxonomie en créant un "label linkbase" supplémentaire commun aux taxonomies "Full NPO" et "Abbreviated NPO".

Se retrouvent dans le "label linkbase" de la "Core":

- pour les entreprises:
 - o tous les labels (que ces éléments soient propres aux entreprises ou communs avec les asbl),
- pour les asbl:
 - o les labels des éléments propres aux asbl,
 - o les labels identiques pour les éléments communs aux asbl et aux entreprises,

Se retrouvent dans le "label linkbase" de "NPO":

- les labels spécifiques des asbl pour les éléments communs aux asbl et aux entreprises.

L'ensemble des labels (verbose, standard, ...) sont alors dupliqués.

3.4 Les attributs de l'élément

Certains attributs de l'élément sont définis dans le schéma et sont valables pour l'ensemble des instance documents qui devront être validés par rapport à la taxonomie.

3.4.1 La période

Chaque élément se voit attribuer une valeur (Instant ou Duration) pour l'attribut "Period". Cette valeur limite de facto les contextes utilisables définis dans l'instance document.

3.4.2 Le type de donnée

L'élément se réfère à un des types de donnée standard XBRL ou dérivés qui sont définis dans la taxonomie Data Type.

3.4.3 La balance

Chaque élément de type "monétaire" se voit attribuer une valeur (Debit ou Credit) pour l'attribut "Balance". Cette valeur détermine le signe de l'élément et intervient en complément de l'attribut "Weight" de la Calculation¹⁴ linkbase.

Cet attribut a été défini de manière à ce que la valeur de chaque élément soit positive par défaut à l'exception de deux éléments correspondant aux rubriques 649 et 669 du compte de résultats.

Certains éléments de l'annexe (mouvements sur les amortissements, réductions de valeur et plus-values) n'ont reçu aucun attribut de balance dans la mesure où ils peuvent participer à plusieurs équations qui rendent cet attribut contradictoire.

3.4.4 L'abstract

Abstract = "false" indique que l'élément peut prendre une valeur par opposition à "true" qui indique que cet élément est un titre et ne peut contenir aucune valeur.

3.4.5 Nillable

Nillable = "false" indique qu'un élément rempli avec la valeur "nil"¹⁵ n'est pas valide.

3.5 Les attributs de la présentation

Le *Presentation linkbase* est complété par une série de paramètres qui peuvent aider à structurer le compte annuel et délimiter les valeurs admises.

3.5.1 Le rôle

Le **role** permet de découper la présentation selon les différentes parties du compte annuel et de définir des hiérarchies spécifiques pour chacune de ces parties avec éventuellement la réutilisation d'un même élément dans une arborescence différente. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des rôles qui font partie du compte annuel. Chaque rôle correspond à une partie¹⁶ du compte annuel.

¹⁴ L'attribut "Weight" a été défini bien que la *Calculation Linkbase* ne soit pas utilisée dans cette version de la taxonomie.

¹⁵ "Nil" indique que la valeur de l'élément n'est pas spécifiée.

¹⁶ Le principe des parties et sections est défini dans le document qui décrit le nouveau modèle des comptes annuels.

Table 4: Liste des rôles

Schéma complet	Schéma abrégé	Intitulé	Partie Entr.	Partie ASBL
FullIdentifyingData	AbbreviatedIdentifyingData	Signalétique	1	1
FullBalanceSheet	AbbreviatedBalanceSheet	Bilan	2	2
FullIncomeStatement	AbbreviatedIncomeStatement	Compte de résultats	3	3
FullAppropriationsWithdrawings	AbbreviatedAppropriations Withdrawings	Affectations et prélèvements	4	
FullDisclosures	AbbreviatedDisclosures	Annexe	5	4
FullSocialBalanceSheet	AbbreviatedSocialBalanceSheet	Bilan social	6	5
FullValidationRules	AbbreviatedValidationRules	Règles d'évaluation	7	6
FullManagementReport	AbbreviatedManagementReport	Rapport de gestion	8	
FullAccountantsReport	AbbreviatedAccountantsReport	Rapport des commissaires	9	7

3.5.2 Les attributs de rendering

Ces attributs ont été définis à usage interne pour faciliter l'automatisation de la publication.

3.5.3 Style

Ce paramètre contient une série de styles prédéfinis.

Exemple: Heading 1 correspond à Arial10, AllCaps, Bold, space before:6pts

3.5.4 Display

Ce paramètre indique les périodes pour lesquelles un élément donné présente une valeur dans le cadre bien spécifique d'une présentation.

Table 5: Valeurs du paramètre "Display"

Valeur	Remarque
none	L'élément représente un titre. Aucune valeur ne doit être mentionnée
current	Seule la valeur de l'exercice courant est pertinente
prior	Seule la valeur de l'exercice précédent est pertinente
both	Les valeurs des deux exercices sont pertinentes

Un même élément peut présenter des valeurs différentes de ce paramètre selon la section du compte annuel où il apparaît.

Exemple : Frais d'établissement

Dans le bilan : "both"

Dans l'état des frais d'établissement:

- "prior" pour la valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent
- "current" pour la valeur comptable nette au terme de l'exercice

Ce paramètre n'interfère pas sur la valeur que peut prendre l'élément en fonction des différents contextes mais seulement sur la visualisation de sa valeur à un endroit donné du compte annuel.

3.5.5 SectionName

Ce paramètre permet de décomposer le compte annuel en termes de visualisation. Il contient le numéro de la partie, la section et la sous-section à laquelle l'élément appartient ainsi que la mention de sa place au sein de la page.

Exemples: Etat des immobilisations incorporelles - Frais de recherche et développement : 5.2.1-1
Sources de latences fiscales : 5.12-3

3.5.6 LinkDisclosure

Ce paramètre mentionne, pour un élément donné, son lien éventuel avec une section de l'annexe. Il est représenté par la colonne "Ann" dans le nouveau modèle des comptes annuels¹⁷.

3.5.7 Sign

Ce paramètre indique dans la version imprimée, pour un élément donné, le fait qu'il présente une valeur négative (-) ou qu'il peut être positif ou négatif (+)/(-).

3.6 Les Data Types

XBRL permet de définir un certain nombre de types de données dérivés des types de données autorisées par XBRL. La plupart des données comptables des comptes annuels doivent respecter des contraintes plus strictes (Exemple: le nombre de travailleurs exprimé en ETP¹⁸ peut présenter au maximum une décimale et ne peut dépasser 6 chiffres entiers). Ces contraintes supplémentaires sont exprimées dans la taxonomie Data Type.

Les valeurs introduites qui sont contraires au Data Type prédéfini pour l'élément sont refusées et doivent faire l'objet d'un message d'erreur clair.

¹⁷ Cf. XBRL_2008_C.pdf, XBRL_2008_A.pdf, XBRL_2008_C_asbl.pdf et XBRL_2008_A_asbl.pdf

¹⁸ Equivalent temps plein.

Table 6: Liste des Data Types

Data Type	Explication	Exemple
monetary14D2ItemType	Monétaire 14 positions entières 2 décimales	Augmentation (réduction) des stocks
nonNegativeDecimal6D1ItemType	Numérique non négatif 6 positions entières 1 décimale	Effectif employé - ETP
nonNegativeInteger11ItemType	Entier non négatif 11 positions entières	Nombre effectif d'heures prestées
nonNegativeInteger6ItemType	Entier non négatif 6 positions entières	Nombre de travailleurs à temps plein
nonNegativeMonetary14D2ItemType	Monétaire non négatif 14 positions entières 2 décimales	Immobilisations corporelles
nonPositiveMonetary14D2ItemType	Monétaire non positif 14 positions entières 2 décimales	Charges portées à l'actif à titre de frais de restructuration
nonNegativeSharesInteger11ItemType	Entier non négatif 11 positions entières	Nombre d'actions
sharesInteger11ItemType	Entier 11 positions entières	Nombre d'actions (dans le cas des mouvements de capital)
nonEmptyBase64BinaryItemType	Min 1 position	Destiné aux PDF importés
percentageItemType ^(a)	Nombre décimal 1 position entière 4 décimales	Pourcentage de droits sociaux détenus directement
limitedDateItemType	CCYY-MM-DD	Format de date avec plancher (1800-01-01) et plafond (2049-12-31)

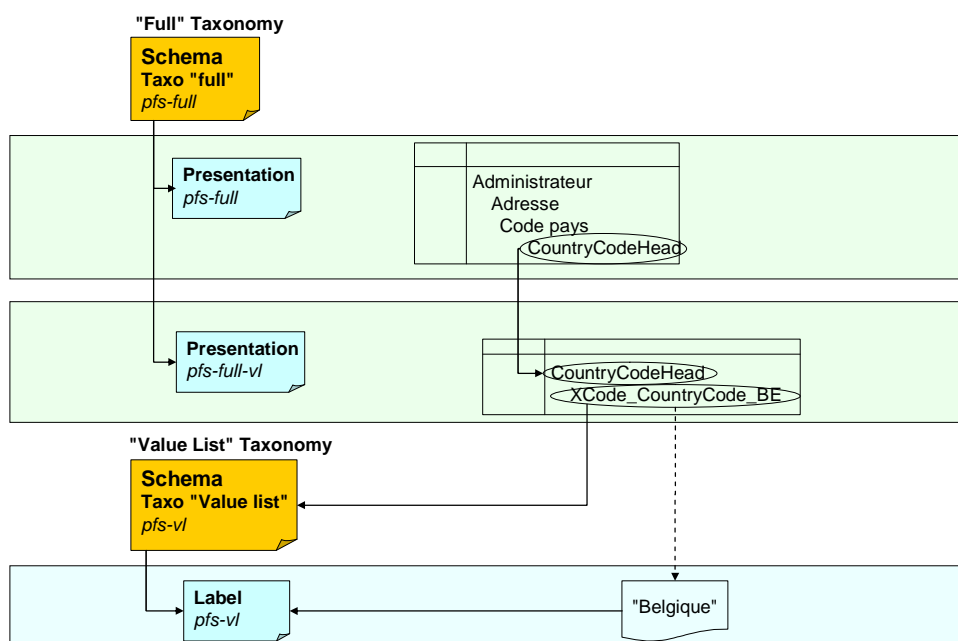
(a): Il s'agit d'un nombre compris entre 0 et 1. La valeur doit être multipliée par 100 pour obtenir le pourcentage

3.7 Les listes

3.7.1 Principes généraux

Certains éléments peuvent être remplis au moyen de listes de valeur. Ces listes sont définies dans la taxonomie "Value List" dont la liste exhaustive est reprise à l'annexe 4.

Exemple 4: Code pays de l'adresse d'un administrateur - Schéma



Exemple 5: Code Pays de l'adresse d'un administrateur - Instance document

```

<pfs:ParticipantAddress>
<pfs-gcd:AddressType>
  <pfs-vl:XCode_AddressTypeCode_001 contextRef="CurrentDuration">001</pfs-vl:XCode_AddressTypeCode_001>
</pfs-gcd:AddressType>
<pfs-gcd:Street contextRef="CurrentDuration">Route Gouvernementale</pfs-gcd:Street>
<pfs-gcd:Number contextRef="CurrentDuration">1450</pfs-gcd:Number>
<pfs-gcd:PostalCodeCity>
  <pfs-vl:XCode_PostalCode_1950 contextRef="CurrentDuration">1950</pfs-vl:XCode_PostalCode_1950>
</pfs-gcd:PostalCodeCity>
<pfs-gcd:CountryCode>
  <pfs-vl:XCode_CountryCode_BE contextRef="CurrentDuration">BE</pfs-vl:XCode_CountryCode_BE>
</pfs-gcd:CountryCode>
</pfs:ParticipantAddress>
    
```

Dans l'instance document, l'élément **CodeHead** du *Presentation linkbase* est remplacé par l'élément sélectionné dans la liste. La valeur introduite doit correspondre à la valeur de l'attribut "Fixed" de l'élément de la liste définie dans la taxonomie Value list. Il est impossible de choisir une deuxième valeur dans la même liste.

Cet attribut "Fixed" a été déterminé de manière à correspondre au code référencé dans le nom de l'élément.

Dans l'exemple ci-dessus, la valeur de l'élément "XCode_CountryCode_BE" doit être "BE" et correspond à la Belgique. Le nom du pays ne se trouve pas dans l'instance mais doit être reproduit dans la présentation en utilisant le *Label linkbase* associé à la liste.

Certaines listes de valeur sont complétées par un élément supplémentaire "Autre" de manière à permettre l'introduction d'une valeur non reprise dans la liste. Dans ce cas, le choix doit être opéré entre une valeur de la liste ou remplir l'élément "Autre". Il n'y a aucun contrôle sur le contenu de cet élément.

Les listes dotées d'un élément "Autre" sont mentionnées à l'[annexe 4](#).

3.7.2 La gestion différenciée des listes de valeurs

Les listes de valeurs définies dans la taxonomie "Value List" sont identiques pour les entreprises et pour les associations.

Si cette approche semble logique pour certaines listes telles que les codes d'activité ou les codes postaux, elle l'est moins dans le cadre d'une liste spécifique comme celle des fonctions. En effet, certaines fonctions sont attribuables dans le cas des entreprises mais pas des associations (par exemple, le gérant). Tout comme pour les rubriques comptables, c'est la linkbase Presentation de la taxonomie d'entrée ("Full" / "Abbreviated") qui définit les éléments de la liste qui seront pertinents pour le type de compte annuel (entreprise ou association).

4. Analyse détaillée des éléments d'un compte annuel

Le présent chapitre va parcourir les différentes structures de données définies dans la taxonomie selon leur complexité croissante.

Chaque élément du schéma est défini pour les contextes (Instant ou Duration) au travers de l'attribut "Period". De plus, le paramètre de présentation "Display" fixe des contraintes supplémentaires liées au cadre de publication des comptes annuels.

4.1 Les structures simples

4.1.1 Les éléments simples

Les **éléments de type numérique et monétaire** reçoivent une valeur dont les caractéristiques (signe, grandeur, nombre de décimales, ...) répondent au type de donnée de l'élément.

Cas particulier pour les entreprises: "Bénéfice (Perte) reporté de l'exercice précédent"

Le montant mentionné dans le tableau des affectations et prélèvements pour l'exercice N correspond au montant repris au poste "Bénéfice (Perte) reporté" du passif de l'exercice N-1. Son contexte est donc l'exercice N-1 même s'il fait partie de l'affectation du bénéfice de l'exercice N. Par conséquent, le "Bénéfice (Perte) reporté de l'exercice précédent" mentionné pour l'exercice N-1 appartient de fait à l'exercice N-2.

Partie	Libellé	Code	N	N-1	N-2
Bilan	Bénéfice (perte) reporté	14	X	X	
Affectations et prélèvements	Bénéfice (perte) reporté de l'ex précédent	14P		X	X
Affectations et prélèvements	Bénéfice (perte) à reporter	(14)	X	X	

Les **éléments de type "string" [CKL]** sont destinés à fournir une explication relative à une rubrique comptable. Ils ne doivent être remplis que pour le contexte "current".

Exemple: L'incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice
- Section C 5.12.

4.1.2 Les tuples simples

Les tuples simples de type "choice" proposent des options mutuellement exclusives. Ils sont utilisés pour choisir entre l'encodage d'un texte directement dans une zone "string" de l'instance document ou l'"encapsulation" d'un document pré-formaté, en l'occurrence un PDF incorporé dans la zone au format xml "base64binary".

Cette possibilité est limitée aux tuples suivants:

- Pour les entreprises:
 - la structure de l'actionnariat,
 - le rapport de gestion.
- Pour les entreprises et les associations:
 - le rapport des commissaires.

Pour ce dernier cas, l'option "texte" réside dans une structure plus complexe.

Les tuples simples de type "sequence" sont utilisés pour les postes de ventilation des rubriques. Il y a plusieurs catégories de ventilation:

- La ventilation de type 1 comporte un intitulé et un montant; seul l'exercice N est demandé (cette contrainte est indiquée par la valeur "current" du paramètre "Display"). Chaque occurrence comporte un intitulé et un montant.

Exemple: Ventilation des comptes de régularisation.

- La ventilation de type 2 comporte un intitulé et un montant pour les exercices N et N-1. Chaque occurrence du tuple comprend l'intitulé et une ou deux occurrences [CKL] de valeur pour N et/ou N-1.

Exemple: Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activité.

- La ventilation de type 3 comporte un intitulé, un montant et un nombre d'actions. Il n'y a de valeur que pour l'exercice N (cette contrainte est indiquée par la valeur "current" du paramètre "Display"). Pour chaque occurrence [CKL] du tuple, l'ensemble des données est obligatoire.

Exemple: Modifications du capital social au cours de l'exercice.

- La ventilation de type 4 comporte un intitulé, un montant non appelé et un montant appelé non versé. Il n'y a de valeur que pour l'exercice N (cette contrainte est indiquée par la valeur "current" du paramètre "Display"). Chaque occurrence du tuple doit contenir l'intitulé et au moins un des deux montants.

Exemple: Les actionnaires redevables de libération.

La liste exhaustive des tuples simple figure à l'[annexe 5](#).

4.2 Les structures complexes

Les structures complexes recouvrent principalement les éléments de type signalétique. Ils peuvent prendre la forme d'arborescence complexe ou de tuples multiples.

La diversité de ces structures nous a amenés à présenter les données signalétiques par section telles que présentées dans le formulaire des comptes annuels.

La structure présentée dans ce document est celle du **Content model**, à savoir la structure du schéma (fichier .xsd) et de l'instance document. La plupart du temps, cette structure correspond à celle du presentation linkbase. Les écarts éventuels seront mentionnés auprès de chaque tableau concerné.

4.2.1 La structure du code postal

Par rapport à la structure générale des listes décrite au chapitre précédent, la structure du code postal présente des spécificités qui nous incitent à la détailler dans une section séparée.

Elément	Occur.	Remarque
Adresse [EntityAddress]	[1:1]	
Type d'adresse [AddressType]	[1:1]	
Rue [Street]	[1:1]	
N° [Number]	[1:1]	
Boîte [Box]	[0:1]	
Code postal et commune [PostalCodeCity]	[1:1]	Tuple de type "choice"
Liste [PostalCodeHead]		Choix 1 - Fait appel à la liste des codes postaux belges
Autres code postal et commune [PostalCodeCityOther]		Choix 2 - Permet à l'utilisateur d'introduire un code postal étranger
Autre [PostalCodeOther]	[0:1]	
Commune [City]	[1:1]	Commune correspondant au code postal mentionné dans l'élément précédent
Pays [CountryCode]	[1:1]	

4.2.2 Signalétique entreprise (association) et document

Le signalétique de l'entreprise ou de l'association provient du GCD. Celui-ci contient plus d'éléments que ceux qui sont demandés dans les comptes annuels.

Élément	Occur.	Remarque
Signalétique de l'entreprise (association) [EntityInformation]	<i>[1:1]¹⁹</i>	Il y a une et une seule entité déposante
Dénomination [EntityName]	[1:1]	
Identifiant de l'entreprise [EntityIdentifier]	[1:1]	
Nom de l'identifiant [CKL] [IdentifierName]	[1:1]	"Numéro d'entreprise"
Valeur de l'identifiant [CKL] [IdentifierValue]	[1:1]	sous la forme BE0123456789 [CKL] Contrôle de cohérence sur le check digit (modulo 97) ²⁰ L'identifiant doit correspondre à l'entité définie dans les contextes de l'instance document.
Forme juridique [EntityForm]	[1:1]	Sur base de la liste Contrôle sur certaines formes juridiques (voir point ci-dessous)
Adresse de l'entreprise (association) [EntityAddress]	[1:1]	L'ensemble des champs est obligatoire compte tenu de la structure expliquée au point 3.7
Type d'adresse [CKL] [AddressType]	[1:1]	Obligatoirement "Siège social"
Siège du tribunal dans le ressort territorial duquel l'entreprise (l'association) a son siège social [CommercialCourt]	[1:1]	Sur base de la liste
Adresse e-mail [EntityEmail]	[0:1]	
Adresse Internet [EntityWebSite]	[0:u ²¹]	
Activité sectorielle [EntityIndustrySectorCodeIdentifier]	[0:u]	N'est pas repris dans le fichier image
Date du dernier acte déposé [DepositDateLastDeed]	[1:1]	

¹⁹ Par défaut, les occurrences d'un tuple de premier rang (sans parent tuple) sont [0:u]. Les occurrences indiquées en italique gras diffèrent de la structure par défaut et doivent être respectées.

²⁰ La valeur 97 n'est pas admise.

²¹ Unbounded.

Élément	Occur.	Remarque
Signalétique du document [DocumentInformation]	[1:1]	Aucun élément de ce tuple n'est repris dans le fichier image
Identification du document [DocumentIdentifier]	[1:1]	La valeur à faire figurer est "Compte annuel" [CKL]
Langue du document [DocumentLanguage]	[1:1]	Sur base de la liste Élément obligatoire mais non publié
Personne de contact du document [DocumentContact]	[0:u]	Reprend les personnes de contact pour les données comptables du compte annuel ou du bilan social sur base d'une liste de valeurs
Producteur de logiciel [SoftwareVendor]	[0:1]	Permet d'identifier le producteur du logiciel dans un souci de suivi

Contrôle sur les formes juridiques [CKL]

La taxonomie contient une seule liste de valeurs concernant les formes juridiques. Il faut dès lors prévoir un contrôle différencié sur les formes juridiques admises en fonction du type de compte annuel à déposer (entreprise ou association).

Type de compte	Formes juridiques	Message d'erreur
Entreprise	Toutes sauf 017, 026, 023	Le modèle de comptes annuels pour entreprises ne peut pas être utilisé pour une association ou une fondation.
Association	Uniquement 017, 026 ou 023	Le modèle de comptes annuels pour associations ou fondations ne peut pas être utilisé pour une entreprise.

4.2.3 Signalétique du compte

Le signalétique du compte reprend les informations propres au type de rapport "compte annuel"; par exemple, les exercices couverts, la liste des administrateurs,

4.2.3.1 Exercices couverts

Élément	Occur.	Current	Preceding
Exercices couverts [PeriodsCovered]	[1:2]		
Date de début d'exercice [PeriodStartDate]	[1:1]	Oblig. ^(a)	Oblig. sauf si 1er exercice
Date de fin d'exercice [PeriodEndDate]	[1:1]	Oblig. ^(a)	Oblig. sauf si 1er exercice
Données de l'exercice précédent identiques [PrecedingPeriodData]	[0:1]	Facultatif	Facultatif
Date d'approbation par l'assemblée générale [AccountsApprovalDateGeneralAssembly]	[0:1]	Oblig. sauf exceptions ^(b)	Facultatif
Schéma du compte annuel [Schema]	[0:1]	Oblig. ^(c)	Facultatif

4.2.3.1.1 CONTRÔLES POUR LES ENTREPRISES

- (a) Les dates d'exercice [CKL] introduites sont contrôlées par rapport aux dates introduites au niveau des contextes.
- (b) La date d'approbation [CKL] des comptes annuels par l'assemblée générale ne doit pas être mentionnée dans les cas suivants:
- l'entreprise déposante est en liquidation,
 - la forme juridique de l'entreprise déposante ne demande pas l'approbation des comptes par l'assemblée générale (société en nom collectif, société en commandite simple ou société coopérative à responsabilité illimitée à finalité sociale ou non).

Il s'agit d'un contrôle non bloquant dans la mesure où aucun élément d'un compte annuel ne permet de distinguer une entreprise en liquidation. Néanmoins, en cas de non-respect de ce contrôle, le compte pourra être rejeté lors du dépôt.

- (c) Le type de schéma de compte annuel doit correspondre à la taxonomie d'entrée [CKL] (*pfs-full* ou *pfs-abbr*) choisie.

Contrôles obligatoires [CkL]	Message
Date fin ex.N < Date de validation	La date de clôture de l'exercice doit être antérieure à la date du jour.
Date fin ex.N-1 + 1Jour = Date début ex.N	L'exercice précédent et l'exercice en cours ne forment pas une période continue: prière de vérifier.
Date fin ex.N-2 + 1Jour = Date début ex.N-1	L'exercice N-2 et l'exercice précédent ne forment pas une période continue: prière de vérifier.
Date fin ex.N ≤ Date d'approbation par l'assemblée générale si mentionnée	La date de clôture de l'exercice doit être antérieure à la date d'approbation par l'assemblée générale
Date fin ex.N > 31/12/1998	Les comptes annuels exprimés en BEF ne peuvent pas être déposés au format XBRL

Contrôles recommandés (warning) [CkL]	Message
Date fin d'ex. - Date début ex. = 12 mois	La durée de l'exercice comptable est différente de 12 mois, prière de vérifier.
Date d'approbation par l'assemblée générale ≤ Date de validation	La date d'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale doit être antérieure à la date de Dépôt des comptes. Ce message concerne uniquement la version des comptes annuels à déposer auprès de la BNB et non pas la version destinée à l'assemblée générale.

4.2.3.1.2 CONTRÔLES POUR LES ASSOCIATIONS

- (d) Les dates d'exercice [CkL] introduites sont contrôlées par rapport aux dates introduites au niveau des contextes.
- (e) La date d'approbation [CkL] des comptes annuels par l'assemblée générale ne doit pas être mentionnée dans les cas suivants:
- l'association déposante est une entité étrangère avec siège d'exploitation en Belgique²²,
 - l'association déposante est en liquidation,

Il s'agit d'un contrôle non bloquant dans la mesure où aucun élément d'un compte annuel ne permet de distinguer une association en liquidation. Néanmoins, en cas de non-respect de ce contrôle, le compte pourra être rejeté lors du dépôt.

²² correspondant au code forme juridique 023

Contrôles obligatoires [CKL]	Message
Date fin ex.N < Date de validation	La date de clôture de l'exercice doit être antérieure à la date du jour.
Date fin ex.N-1 + 1Jour = Date début ex.N	L'exercice précédent et l'exercice en cours ne forment pas une période continue: prière de vérifier.
Date fin ex.N ≤ Date d'approbation par l'assemblée générale si mentionnée	La date de clôture de l'exercice doit être antérieure à la date d'approbation par l'assemblée générale
Date début ex.N > 31/12/2004	Les comptes annuels des associations ne peuvent pas être déposés au format XBRL pour les exercices antérieurs à 2005

Contrôles recommandés (warning) [CKL]	Message
Date fin d'ex. - Date début ex. = 12 mois	La durée de l'exercice comptable est différente de 12 mois, prière de vérifier.
Date d'approbation par l'assemblée générale ≤ Date de validation	<p>La date d'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale doit être antérieure à la date de Dépôt des comptes.</p> <p>Ce message concerne uniquement la version des comptes annuels à déposer auprès de la BNB et non pas la version destinée à l'assemblée générale.</p> <p><u>Ce message n'apparaît pas si la forme juridique de l'association déposante est 023.</u></p>

4.2.3.2 Dépôt rectificatif

Le dépôt rectificatif [CKL] se présente sous la forme d'un tuple. Sa présence signifie qu'il s'agit d'un dépôt rectificatif. La Centrale des bilans demande que la question suivante soit posée à l'utilisateur qui crée une occurrence du tuple "S'agit-il d'un **dépôt rectificatif** relatif à un compte annuel déjà accepté par la BNB pour le même exercice comptable ?". Dans l'affirmative, les données suivantes relatives au compte précédemment déposé et accepté sont obligatoirement remplies:

Elément	Occur.	Remarque
Dépôt rectificatif [Correction]	[0:1]	
Identifiant de l'entreprise (association) du compte annuel à rectifier [EntityIdentifierAnnualAccountCorrect]	[1:1]	Doit être identique à l'identifiant du compte mentionné au point 4.2.2 "Signalétique de l'entreprise"
Nom de l'identifiant	[1:1]	"Numéro d'entreprise" [CkL]
Valeur de l'identifiant	[1:1]	Sous la forme BE0123456789 [CkL] Contrôle de cohérence sur le check digit (modulo 97)
Date de fin d'exercice du compte annuel à rectifier [PeriodEndDateAnnualAccountCorrect]	[1:1]	Doit être identique à la date de fin d'exercice du compte mentionné au point 4.2.3.1 "Exercices couverts"
Langue du compte annuel à rectifier [LanguageCodeAnnualAccountCorrect]	[1:1]	Doit être identique à la langue du compte mentionné au point 4.2.2 "Signalétique du document"
Schéma du compte annuel à rectifier [SchemaAnnualAccountCorrect]	[1:1]	Doit être identique au schéma [CkL] du compte mentionné au point 4.2.3.1 "Exercices couverts"

Elles ne seront néanmoins pas reprises sur le fichier image publié par la Centrale des bilans.

Si le tuple "Dépôt rectificatif " comporte une modification dans un des paramètres [CkL] repris ci-dessus par rapport au compte déposé, le dépôt doit être effectué sur papier.

Rappelons que la rectification d'un compte annuel déposé par voie électronique s'opère par le dépôt de l'intégralité des comptes annuels dûment rectifiés.

4.2.3.3 Administrateurs (et gérants), les commissaires

Les administrateurs (ou gérants) ainsi que les commissaires peuvent être des personnes physiques ou morales. Ces dernières peuvent se faire représenter par une ou plusieurs personnes physiques.

Lors de la confection des fichiers-images, la liste des administrateurs suit l'ordre d'encodage des tuples. Si nécessaire, la liste continue à la page suivante de la même section.

Elément	Occur.	Remarque
Administrateurs (et gérants) [AdministratorsManagers]		Abstract
Administrateur - Personne morale [AdministratorEntity]	[0:u]	
Dénomination de l'intervenant [ParticipantEntityName]	[1:1]	
Intervenant - Identifiant [CkL] [ParticipantEntityIdentifier]	[0:1]	Obligatoire pour les entreprises belges

Élément	Occur.	Remarque
Nom de l'identifiant	[1:1]	"Numéro d'entreprise" pour les entreprises belges [CKL]
Valeur de l'identifiant	[1:1]	Sous la forme BE0123456789 [CKL] pour les entreprises belges Contrôle de cohérence sur le check digit (modulo 97)
Adresse de l'intervenant [ParticipantAddress]	[1:1]	
Représentant de l'intervenant [ParticipantRepresentative]	[0:u]	
Nom du représentant de l'intervenant [ParticipantRepresentativeName]	[1:1]	
Prénom du représentant de l'intervenant [ParticipantRepresentativeFirstName]	[1:1]	
Profession du représentant de l'intervenant [ParticipantRepresentativeProfession]	[0:1]	
Représentant - N° de membre [ParticipantRepresentativeNumber]	[0:1]	Cet élément fait partie du "content model" mais n'est pas utilisé dans le tableau des administrateurs
Adresse du représentant de l'intervenant [ParticipantRepresentativeAddress]	[0:1]	
Intervenant - Mandat [ParticipantMandate]	[0:u]	
Intervenant - Fonction pendant le mandat [ParticipantMandateFunction]	[1:1]	Sur base de la liste
Intervenant - Date de début de mandat [ParticipantMandateStartDate]	[0:1]	
Intervenant - Date de fin de mandat [ParticipantMandateEndDate]	[0:1]	
Administrateur - Personne physique [AdministratorIndividual]	[0:u]	
Nom de l'intervenant - Personne physique [ParticipantIndividualName]	[1:1]	
Prénom de l'intervenant - Personne physique [ParticipantIndividualFirstName]	[1:1]	
Profession de l'intervenant - Personne physique [ParticipantIndividualProfession]	[0:1]	
Adresse de l'intervenant [ParticipantAddress]	[1:1]	
Intervenant - Mandat [ParticipantMandate]	[0:u]	Structure identique au tuple relatif à la personne morale

Une structure identique est d'application pour les commissaires [Accountants] y compris le numéro de membre. Ce numéro est applicable à la personne physique et à la personne morale (obligatoire) ainsi qu'à son représentant (facultatif).

4.2.3.4 La mission de vérification ou de redressement (complémentaire)

Il s'agit de la section 1.2 du compte annuel.

Le tableau pour les **entreprises** contient un booléen obligatoire correspondant à la déclaration à laquelle les entreprises doivent répondre.

Élément	Occur.	Remarque
Mission de vérification ou de redressement complémentaire [SupplementaryAuditingAdjustmentMission]	[0:1]	
Mission de vérification complémentaire effectuée [EffectiveSupplementaryAuditingAdjustmentMission]	[1:1]	Booléen (T/F) Obligatoire pour les entreprises
Expert supplémentaire - Personne morale [SupplementaryAuditorEntity]	[0:u]	
Dénomination de l'intervenant [ParticipantEntityName]	[1:1]	
Intervenant - Identifiant [ParticipantEntityIdentifier]	[0:1]	Obligatoire pour les entités belges [CkL]
Nom de l'identifiant	[1:1]	"Numéro d'entreprise" pour les entreprises belges [CkL]
Valeur de l'identifiant	[1:1]	Sous la forme BE0123456789 [CkL] pour les entités belges Contrôle de cohérence sur le check digit (modulo 97)
Intervenant - N° de membre [ParticipantNumber]	[1:1]	
Adresse de l'intervenant [ParticipantAddress]	[1:1]	
Représentant de l'intervenant [ParticipantRepresentative]	[0:u]	
Nom du représentant de l'intervenant [ParticipantRepresentativeName]	[1:1]	
Prénom du représentant de l'intervenant [ParticipantRepresentativeFirstName]	[1:1]	
Profession du représentant de l'intervenant [ParticipantRepresentativeProfession]	[0:1]	
Représentant - N° de membre [ParticipantRepresentativeNumber]	[0:1]	
Adresse du représentant de l'intervenant [ParticipantRepresentativeAddress]	[0:1]	

Élément	Occur.	Remarque
Expert supplémentaire - Nature de la mission [SupplementaryAuditingAdjustmentMission NatureMission]	[0:u]	Liste non mutuellement exclusive <u>Entreprises</u> : Mention facultative pour les options A et B, obligatoire pour les options C et D (sur base de la liste) <u>Associations</u> : Mention facultative pour A, B, C, D On ne peut pas indiquer deux fois la même nature dans le même tuple [CKL]
Expert supplémentaire - Personne physique [SupplementaryAuditorIndividual]	[0:u]	
Nom de l'intervenant - Personne physique [ParticipantIndividualName]	[1:1]	
Prénom de l'intervenant - Personne physique [ParticipantIndividualFirstName]	[1:1]	
Profession de l'intervenant - Personne physique [ParticipantIndividualProfession]	[0:1]	
Intervenant - N° de membre [ParticipantNumber]	[1:1]	
Adresse de l'intervenant [ParticipantAddress]	[1:1]	
Expert supplémentaire - Nature de la mission [SupplementaryAuditingAdjustmentMission NatureMission]	[0:u]	Idem "Personne morale"

Le tableau pour les **associations** ne contient pas d'élément booléen. L'association est simplement invitée (de manière facultative) à indiquer les coordonnées de l'expert

Élément	Occur.	Remarque
Mission de vérification ou de redressement [AuditingAdjustmentMission]	<i>[0:1]</i>	
Expert supplémentaire - Personne morale [SupplementaryAuditorEntity]	[0:u]	Structure identique aux entreprises
Expert supplémentaire - Personne physique [SupplementaryAuditorIndividual]	[0:u]	Structure identique aux entreprises

4.2.4 Information sur les participations

4.2.4.1 Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises (sociétés)

Élément	Occur.	Remarque
Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises (sociétés) [ParticipatingInterestsShares]		
Nom [ParticipatingInterestsSharesEntityName]	[1:1]	
Identifiant [ParticipatingInterestsSharesEntityIdentifier]	[0:1]	Obligatoire pour les entités belges
Nom de l'identifiant de l'entreprise	[1:1]	"Numéro d'entreprise" pour les entités belges [CKL]
Valeur de l'identifiant de l'entreprise	[1:1]	Sous la forme BE0123456789 [CKL] pour les entités belges Contrôle de cohérence sur le check digit (modulo 97)
Forme juridique [ParticipatingInterestsSharesEntityLegalForm]	[0:1]	
Adresse [ParticipatingInterestsSharesEntityAddress]	[1:1]	
Type d'adresse [AddressType]	[1:1]	"Siège social" [CKL]
Date de fin d'exercice des derniers comptes annuels disponibles [ParticipatingInterestsSharesEndDateLastAvailableAnnualAccounts]	[0:1]	
Capitaux propres des derniers comptes annuels disponibles [ParticipatingInterestsSharesEquityLastAvailableAnnualAccounts]	[0:1]	La devise est fixée dans les unités ^(a) (cf. point 2.1.5)
Résultat net des derniers comptes annuels disponibles [ParticipatingInterestsSharesNetResultLastAvailableAnnualAccounts]	[0:1]	La devise est fixée dans les unités ^(a)
Droits sociaux détenus [ParticipatingInterestsHeld]	[1:u]	Ventilation par catégorie de droits détenus
Type de droits sociaux détenus [ParticipatingInterestsHeld]	[1:1]	Contient le type de titres (AFV, part de fondateur, ...)
Droits sociaux détenus directement - Nombre [ParticipatingInterestsHeldDirectlyNumber]	[0:1]	Mentions obligatoires mais non nécessairement simultanées [CKL]
Droits sociaux détenus directement - % [ParticipatingInterestsHeldDirectlyPercentage]	[0:1]	
Droits sociaux détenus indirectement - % [ParticipatingInterestsHeldIndirectlyPercentage]	[0:1]	

(a) : Les deux éléments doivent être exprimés dans la même devise. Celle-ci sera indiquée dans le fichier image publié par la Centrale des bilans.

Contrôles non bloquants sur les droits sociaux détenus directement ou indirectement:

- présence d'un des deux pourcentages au moins,
- présence d'une date de clôture des comptes annuels,
- indication des chiffres relatifs aux capitaux propres et au résultat net.

Le non-respect de ces contrôle fait apparaître un message adéquat.

4.2.4.2 Liste des entreprises (entités) dont l'entreprise (l'association) répond de manière illimitée

Elément	Occur.	Remarque
Liste des entreprises (entités) dont l'entreprise (l'association) répond de manière illimitée [ListEntitiesInWhichCompanyUnlimitedResponsibility]		
Dénomination [ListEntitiesInWhichCompanyUnlimitedResponsibilityName]	[1:1]	
Identifiant de l'entreprise [ListEntitiesInWhichCompanyUnlimitedResponsibilityIdentifier]	[0:1]	Obligatoire pour les entités belges [CkL]
Nom de l'identifiant de l'entreprise	[1:1]	"Numéro d'entreprise" pour les entités belges [CkL]
Valeur de l'identifiant de l'entreprise	[1:1]	Sous la forme BE0123456789 [CkL] pour les entreprises belges Contrôle de cohérence sur le check digit (modulo 97)
Forme juridique [ListEntitiesInWhichCompanyUnlimitedResponsibilityLegalForm]	[1:1]	
Adresse de l'entreprise (association) [ListEntitiesInWhichCompanyUnlimitedResponsibilityAddress]	[1:1]	
Type d'adresse [AddressType]	[1:1]	"Siège social" [CkL]
Code de publication des comptes annuels [ListEntitiesInWhichCompanyUnlimitedResponsibilityPublicationCodeAnnualAccounts]	[0:1]	Sur base de la liste - Attention cette liste diffère selon le schéma (complet ou abrégé) Elément présent dans le cadre du "content model" mais non utilisé pour les associations

Dans le cas des associations, le modèle de comptes annuels présente un tableau supplémentaire relatif aux "Autres entités liées" [ListOtherLinkedEntities]. Sa structure est identique à celle du tableau ci-dessus.

4.2.5 Information sur les comptes consolidés (seulement pour les entreprises)

4.2.5.1 Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

Ce tableau n'est valable que pour le **schéma complet** - La structure du tableau ci-dessous diffère de la présentation. Les éléments concernés sont marqués d'une *

Élément	Occur.	Remarque
Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés [ConsolidationInformation]	[0:1]	Tuple
L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion [DrawingUpConsolidatedAccounts]	[1:1]	Booléen (T/F)
* L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés [NonConsolidationLittleGroup]	[0:1]	Booléen (T/F) (1) [CkL]
* L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation [ConsolidationParentEntity]	[0:1]	Booléen (T/F) (1)
* Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés [JustificationRespectNonConsolidationConditions]	[0:1]	Élément à compléter si la valeur de l'élément précédent est "T" [CkL]
* Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, n° d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée [InformationConsolidatingEntity]	[0:1]	Élément à compléter si la valeur de l'élément booléen précédent est "T"
Dénomination de l'entreprise consolidante [ConsolidatingEntityName]	[1:1]	
Identifiant de l'entreprise consolidante [ConsolidatingEntityIdentifier]	[0:1]	Obligatoire pour les entreprises belges [CkL]
Nom de l'identifiant de l'entreprise	[1:1]	"Numéro d'entreprise" pour les entreprises belges [CkL]
Valeur de l'identifiant de l'entreprise	[1:1]	Sous la forme BE0123456789 [CkL] pour les entreprises belges - Contrôle de cohérence sur le check digit
Adresse de l'entreprise consolidante [ConsolidatingEntityAddress]	[1:1]	
Type d'adresse [AddressType]	[1:1]	"Siège social" [CkL]

(1): Ces éléments sont à mentionner si la réponse à la question précédente est "F". Les valeurs admises pour les deux questions sont: T/T, T/F et F/T. La combinaison F/F donne lieu à un message d'erreur.

4.2.5.2 Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Tableau valable pour tous les schémas – La structure du tableau ci-dessous diffère de la présentation.

Les éléments concernés sont marqués d'une *

Elément	Occur.	Remarque
Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune [ConsolidationInformationFromSubsidiary]	[0:1]	Tuple
Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) [InformationParentCompanies]	[1:u]	
Dénomination de l'entreprise mère [ParentEntityName]	[1:1]	
Identifiant de l'entreprise mère [ParentEntityIdentifier]	[0:1]	Obligatoire pour les entreprises belges
Nom de l'identifiant de l'entreprise	[1:1]	"Numéro d'entreprise" pour les entreprises belges [CKL]
Valeur de l'identifiant de l'entreprise	[1:1]	Sous la forme BE0123456789 [CKL] pour les entreprises belges Contrôle de cohérence sur le check digit (modulo 97)
Adresse de l'entreprise mère [ParentEntityAddress]	[1:1]	
Type d'adresse [AddressType]	[1:1]	"Siège social" [CKL]
Indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation [IntegrationEntityAccountConsolidatedParentAccount]	[1:1]	Booléen (T/F)
* Niveau de consolidation de la maison mère [ConsolidationLevelParentEntity]	[0:1]	Sur base de la liste A compléter si l'élément précédent ="T"
* Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus [PlaceConsultConsolidatedAccounts]	[0:1]	
Dénomination du lieu de consultation des comptes consolidés [PlaceConsultConsolidatedAccountsEntityName]	[1:1]	
Adresse de consultation des comptes consolidés [ConsolidatedAccountsConsultationAddress]	[1:1]	

4.2.6 Rapport des commissaires

La structure du tableau diffère de la présentation. Les éléments concernés sont marqués d'une *

Élément	Occur.	Remarque
Rapport des commissaires [AccountantsReport]	[0:1]	Tuple de type "choice"
Rapport structuré des commissaires [StructureAccountantsReport]		Choix 1
Rapport des commissaires - Titre [AccountantsReportTitle]	[1:1]	
Rapport des commissaires - Introduction [AccountantsReportIntroduction]	[1:1]	
Déclaration du commissaire [AccountantOpinion]	[1:1]	Tuple
S'agit-il d'un premier contrôle ? [AccountantOpinionFirstControl]	[1:1]	Booléen (T/F)
* Déclaration d'abstention sur les chiffres de l'exercice précédent [DisclaimerOpinionPrecedingPeriod]	[0:1]	Booléen (T/F) - n'est activé que si l'élément précédent est "T" [CKL]
Déclaration du commissaire sur les chiffres du dernier exercice [AccountantOpinionLastPeriod]	[1:1]	Sur base de la liste
Déclaration du commissaire - Explication [AccountantOpinionExplanation]	[1:1]	Le paragraphe explicatif est commun pour les opinions sur les exercices N et N-1
Attestation complémentaire [ComplementaryOpinion]	[0:1]	Tuple
Attestation complémentaire - Code [ComplementaryOpinionCode]	[1:1]	
Attestation complémentaire - Explication [ComplementaryOpinionExplanation]	[1:1]	
Lieu d'établissement du rapport des commissaires [PlaceDrawingUpAccountantReport]	[1:1]	
Date d'établissement du rapport des commissaires [DateDrawingUpAccountantReport]	[1:1]	
Rapport des commissaires - PDF [AccountantsReportPDF]		Choix 2

4.2.7 Les autres rapports

Les autres rapports qui peuvent se présenter sous forme de texte ou sous forme de fichier PDF doivent être uniques s'ils sont présents dans le compte annuel.

4.2.7.1 Le rapport de gestion (seulement pour les entreprises)

Elément	Occur.	Remarque
Rapport de gestion [ManagementReport]	[0:1]	Tuple de type "choice" - les options sont mutuellement exclusives
Rapport de gestion - Texte [ManagementReportText]		Choix 1
Rapport de gestion - PDF [ManagementReportPDF]		Choix 2

4.2.7.2 La structure de l'actionnariat (seulement pour les entreprises)

Elément	Occur.	Remarque
Déclaration de structure de l'actionnariat [ShareholdingStructureDeclaration]	[0:1]	Tuple de type "choice" - les options sont mutuellement exclusives
Déclaration de structure de l'actionnariat - Texte [ShareholdingStructureDeclarationText]		Choix 1
Déclaration de structure de l'actionnariat - PDF [ShareholdingStructureDeclarationPDF]		Choix 2

4.3 Le bilan social

Des discussions sont actuellement en cours au niveau des autorités en vue de modifier le bilan social. L'Arrêté royal contenant les modifications n'a pas encore été publié au 31/12/2007. Le bilan social actuel reste donc d'application pour la présente taxonomie.

4.3.1 Structure du bilan social

4.3.1.1 Les commissions paritaires

Elément	Occur.	Remarque
Commissions paritaires [JointIndustrialCommittees]		
Numéro commission paritaire [NumberJointIndustrialCommittee]		Accès à la liste

Seules les cinq premières commissions introduites sont reprises dans le document-image publié.

4.3.1.2 Les rubriques du bilan social

La taxonomie des éléments du bilan social est relativement simple et ne contient pas de tuple. Aussi, nous nous limiterons à l'état 1 "Etat des personnes occupées".



De manière générale, les tableaux multi-colonnes qui ventilent les personnes occupées selon leur régime de travail (temps plein, temps partiel et ETP²³) sont gérés comme le montre l'élément "Nombre moyen de travailleurs" du tableau suivant: la valeur ETP est le "parent" des valeurs exprimées en temps plein ou en temps partiel.

Élément	Occur.	Remarque
Etat des personnes occupées		
Travailleurs inscrits au registre du personnel [EmployeesRecordedPersonnelRegister]		
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent [EmployeesRecordedPersonnelRegisterDuring Exercice]		
Nombre moyen de travailleurs (ETP) [AverageNumberEmployeesPersonnelRegister TotalFullTimeEquivalents]		
Nombre moyen de travailleurs (<i>temps plein</i>) [AverageNumberEmployeesPersonnelRegister TotalFullTime]		
Nombre moyen de travailleurs (<i>temps partiel</i>) [AverageNumberEmployeesPersonnel RegisterTotalPartTime]		
Nombre effectif d'heures prestées [NumberHoursActuallyWorkedTotal]		
Frais de personnel [PersonnelCostsTotal]		
Montant des avantages accordés en sus du salaire [AdvantagesAdditionWagesTotal]		

²³ Equivalent temps plein.

5. Les fichiers PDF encapsulés

Certains éléments du compte annuel autorisent l'insertion d'un fichier PDF dans l'instance document. Il s'agit des sections:

- Structure de l'actionnariat²⁴,
- Rapport des commissaires,
- Rapport de gestion²³.

5.1 Les zones autorisées

Cette nouveauté a été introduite pour permettre aux entreprises et aux associations de récupérer des informations déjà publiées par ailleurs (structure de l'actionnariat, rapport de gestion) ou réceptionnées par elles au format papier (rapport des commissaires).

Mais leur introduction ne peut pas occasionner des problèmes techniques lors de la mise en page du fichier pour la mise à disposition des tiers. Certains types de PDF seront refusés par la Centrale des bilans, entraînant le refus du compte annuel dans son ensemble.

5.2 Critères d'acceptation

Les critères d'acceptation des fichiers PDF encapsulés suivent les critères appliqués aux fichiers PDF qui pourront être déposés conformément à la Première Directive Européenne²⁵.

Ces critères respectent la logique de la publication des documents tels que déposés. Le fichier PDF encapsulé ne doit pas permettre l'interprétation quant à la manière de le publier vis à vis des tiers.

Le tableau ci-dessous donne la liste des différents types de fichiers PDF et l'attitude de la Centrale des bilans à leur égard.

²⁴ Uniquement pour les entreprises

²⁵ Directive 2003/58/CE du 15 juillet 2003 modifiant la Directive 68/151/CEE relative aux obligations de publicité de certaines formes de sociétés.

Caractéristique	Accepté	Refusé
Couleurs		X ¹
Signature classique	X	
Signature électronique		X ²
"Electronic threads"	X ³	
Hyperliens	X ³	
Bookmarks	X ³	
Optional Content Groups (OCG's) ou Layers		X ⁴
Commentaires ou "tags"		X ⁵
Matériel Audio / Vidéo		X ⁶
Fichiers attachés		X ⁵
Sécurité/Password		X ⁷
Fichiers comprimés		X ⁸
"Faux" fichiers PDF		X ⁹
Fichiers PDF ≠ DINA4		X ¹⁰

Commentaires

1. L'impression noir et blanc peut introduire des pertes d'information par manque de contraste des couleurs d'origine. La couleur (en fond d'écran ou en caractère) est refusée par analogie avec le dépôt sur papier qui interdit l'utilisation de la couleur.
2. L'utilisation de la signature électronique est susceptible d'écraser des données pertinentes du compte annuel et complique le traitement effectué par la Centrale des bilans. Elle est donc refusée.
3. Les "Threads", hyperliens et bookmarks sont des instruments de navigation qui aident le lecteur à se déplacer dans le document mais qui n'ont pas d'influence sur la présentation ou l'impression du document. Ils sont donc acceptés.
4. Les OCG's permettent de créer des documents sur plusieurs "couches" visualisables à la demande. Dans la mesure où aucun élément n'indique quelles sont les couches officielles ni la manière de les présenter sur papier, les OCG's sont refusés.
5. Les fichiers PDF peuvent contenir des commentaires, des tags et des fichiers attachés. Pour éviter toute discussion de savoir si ces commentaires/fichiers attachés doivent être publiés ou non et dans quel ordre, leur usage est interdit.
6. Pour des raisons évidentes de reproduction sur papier, l'utilisation de matériel audiovisuel n'est pas accepté.
7. Les fichiers PDF peuvent être protégés contre l'ouverture, l'impression ou les modifications. Eu égard aux traitements informatiques qui leur sont appliqués pour la publication, les fichiers PDF sécurisés sont refusés.



8. La compression d'un fichier PDF résultant d'un scanning ne permet pas de gagner beaucoup de volume. Pour éviter des manipulations supplémentaires lors de la publication, les fichiers PDF comprimés sont refusés.
9. Par "faux" fichier PDF s'entend un fichier créé avec un autre logiciel et dont l'extension a été modifiée en .pdf. Ces fichiers ne sont généralement pas reconnus par Acrobat Reader et ne sont donc pas acceptés.
10. Les fichiers dont les pages ont une taille différente du DINA4 (21 cm x 29,7 cm) posent des problèmes lors de l'impression. Ils ne sont pas acceptés.

Ces caractéristiques ne sont pas toutes contrôlables automatiquement. Les comptes annuels contenant des PDF encapsulés pourront donc être éventuellement refusés lors du contrôle visuel postérieur au chargement.

6. Les modifications apportées

La taxonomie est soumise à des modifications régulières qui doivent y être apportées pour les raisons suivantes:

- pour structurer un élément non structuré (ex: règles d'évaluation),
- pour des changements légaux (par exemple le bilan social),
- pour des corrections d'erreurs.

Ce chapitre a pour objectif de décrire les changements apportés par rapport aux précédentes versions de la taxonomie.

- Nouvelle version de la taxonomie : be-fr-pfs-ci-2008-04-01
- Versions précédentes de la taxonomie : be-fr-pfs-ci-2007-10-01
- be-fr-pfs-ci-2007-04-01

6.1 Modifications apportées à la version be-fr-pfs-ci-2007-10-01

6.1.1 Dépôt d'un compte rectificatif

La précédente version du protocole autorisait l'absence de date d'approbation des comptes par l'assemblée générale dans le cas du dépôt d'un compte rectificatif. Ce contrôle a été modifié comme suit; même en cas de dépôt rectificatif, la date d'approbation des comptes doit être mentionnée:

- si la rectification n'implique pas de nouvelle approbation par l'assemblée générale, la date d'approbation des comptes d'origine est mentionnée,
- si la rectification nécessite une nouvelle approbation des comptes, la date d'approbation des comptes corrigés sera mentionnée.

6.1.2 Mise à jour des listes de valeurs

Les **formes juridiques** des associations et fondations susceptibles de déposer des comptes annuels auprès de la BNB ont été ajoutées.

Une forme juridique "Autre" a été ajoutée pour couvrir toutes les éventualités relatives aux entreprises.

Nom	Intitulé
XCode_LegalFormCode_023	Association étrangère avec centre d'opération en Belgique
XCode_LegalFormCode_151	Autre forme juridique

6.1.3 Les modifications apportées aux structures existantes

6.1.3.1 Commissaires et expert supplémentaire

Le commissaire (personne morale ou physique - section 1.1) ou l'expert supplémentaire (section 1.2) doivent indiquer leur numéro de membre auprès des instituts comptables.

A la demande de ces instituts, la possibilité de communiquer le numéro de membre a été ajoutée pour le représentant de la personne morale (Protocole 4.2.3.3 et 4.2.3.4).

6.1.3.2 Documents joints aux présents comptes annuels

Un élément " Documents joints aux présents comptes annuels " [FollowingDocumentsAddedToAnnualAccounts] a été ajouté à la taxonomie par cohérence avec le modèle "papier".

6.1.4 Corrections

Problème	Correction	Référence
Erreur dans un datatype "nonNegativeSharesInteger11ItemType" n'accepte pas les valeurs nulles	L'attribut MinExclusive value="0" devient MinInclusive value="0".	Taxonomie
Les instruments financiers dérivés peuvent être négatifs	Le datatype de l'élément doit être modifié nonNegative monetary14D2ItemType	Taxonomie
Correction de datatype pour des éléments du PCMN (631, 632, 633, 634, 635, 636, 637)	Le datatype de l'élément doit être modifié nonNegative monetary14D2ItemType	Taxonomie
Correction de datatype pour les rubriques 174/0, 172/3 et 790	Le datatype de l'élément doit être modifié: de monetary14D2ItemType à nonNegativeMonetary14D2ItemType	Taxonomie

6.1.5 Table de passage

L'ensemble des changements apportés aux éléments de la taxonomie est repris dans la table de passage au format Excel (versioning2007-10-01.xls) qui accompagne les fichiers de la taxonomie correspondante. Cette table fournit les informations suivantes:

- ✘ Les éléments:
 - les éléments qui ont été ajoutés ou supprimés,
 - la section du compte annuel dont ils relèvent,
 - le type de changement,
 - la raison de la modification apportée.
- ✘ Les attributs:
 - les éléments pour lesquels un ou plusieurs attributs ont été modifiés,
 - la section du compte annuel dont ils relèvent,
 - l'attribut modifié,
 - la valeur de l'attribut dans l'ancienne et la nouvelle taxonomie.

6.2 Modifications apportées à la version be-fr-pfs-ci-2008-04-01

6.2.1 Mise à jour des listes de valeurs

Certaines associations et fondations ne sont pas tenues au dépôt de leurs comptes annuels auprès de la BNB (mais bien auprès du greffe du tribunal de commerce) mais dans la mesure où elles souhaitent le faire, leurs comptes annuels ne peuvent pas être refusés et les **formes juridiques** d'associations et fondations concernées ont été ajoutées. Ce dépôt volontaire ne remplace pas leur obligation légale de dépôt auprès du greffe du tribunal de commerce.

Nom	Intitulé
XCode_LegalFormCode_018	Fondation d'utilité publique
XCode_LegalFormCode_125	Association internationale sans but lucratif

6.2.2 Les modifications apportées aux structures existantes

6.2.2.1 Élément ajouté pour les associations et fondations

Un élément " Raison pour laquelle les comptes annuels des entités ne sont pas joints aux présents comptes annuels" [ListEntitiesInWhichCompanyUnlimitedResponsibilityPublicationExplanation AnnualAccounts] a été ajouté à la section 4.5.2 du modèle complet (section 4.2.2 du modèle abrégé) sous forme de texte libre.

6.2.2.2 Élément supprimé pour les associations et fondations

L'élément

[FinancialRelationshipsWithAuditorsMentionRelatedArticle133Paragraph6CompaniesCode] de la section C 4.14 a été supprimé du modèle pour associations et fondations après avis de la CNC concernant la non consolidation des associations et fondations.

Cet élément reste d'application pour les entreprises. Il disparaît donc seulement des Présentation linkbases relatifs aux associations et fondations.

6.2.2.3 Ajout d'un contrôle complémentaire

Le contrôle complémentaire suivant a été ajouté pour les associations et fondations tant dans le modèle complet qu'abrégé: 9904 = 13 - 13P + 14 - 14P

6.2.2.4 Suppression de contrôles complémentaires pour les asbl et fondations

Une série de contrôles complémentaires relatifs à l'exercice précédent ont été supprimés dans les modèles complet et abrégé par cohérence avec les contrôles sur les entreprises:

- $13P \geq 131P$
- $22P = 22/91P + 22/92P$
- $23P = 231P + 232P$
- $24P = 241P + 242P$
- $26P = 261P + 262P$
- $291P \geq 2915P$
- $41P \geq 415P$
- $179P = 1790P + 1791P + 1972P$
- $48P = 480/1P + 4890P + 4891P$
- $73P = 730/1P + 732/3P + 734/5P + 736P$

6.2.2.5 Modification d'un contrôle légal pour les associations et fondations

Le contrôle légal $73 = 730/1 + 732/3 + 734/5 + 736$ devient $73 \geq 730/1 + 732/3 + 734/5 + 736$

Cette modification anticipe un probable avis de la CNC introduisant un nouveau compte 737 relatif aux subventions hors subsides en intérêts ou en capital.

6.2.2.6 Modification de contrôles liés au bilan social pour les asbl et fondations

Les contrôles suivants sont assortis d'une condition d'existence sur la rubrique 1003:

- pour les schémas complets et abrégés:
 - o $9086 = 1051 + 1052$
 - o $9087 = 1003$
 - o $9088 = 1011 + 1012$

- pour les schémas complets seulement:
 - 9097 = 1501 + 1502
 - 9098 = 1511 + 1512
 - 617 = 1521 + 1522

Cette condition est ajoutée dans la mesure où les asbl et fondations ne doivent compléter un bilan social que si le personnel inscrit atteint 20 personnes. Ces contrôles ne doivent être vérifiés que si l'entité a rempli un bilan social.

6.2.3 Table de passage

L'ensemble des changements apportés aux éléments de la taxonomie est repris dans la table de passage au format Excel (versioning2008-04-01.xls) qui accompagne les fichiers de la taxonomie correspondante. Cette table fournit les informations suivantes:

- ✘ Les éléments:
 - les éléments qui ont été ajoutés ou supprimés,
 - la section du compte annuel dont ils relèvent,
 - le type de changement,
 - la raison de la modification apportée.
- ✘ Les attributs:
 - les éléments pour lesquels un ou plusieurs attributs ont été modifiés,
 - la section du compte annuel dont ils relèvent,
 - l'attribut modifié,
 - la valeur de l'attribut dans l'ancienne et la nouvelle taxonomie.

Checklist

Cette liste fournit à l'utilisateur une série de mots-clés auxquels sont liées :

- une contrainte particulière définie dans ce protocole ou
- une valeur obligatoire requise dans certaines occurrences.

Ces mots-clés sont marqués par [CKL] dans le texte

Contraintes

Caractéristique des contextes	12, 13
Choix du schéma	18, 30, 33
Contrainte physique sur ID	9
Date d'approbation par l'AG	30, 31
Dates de début et de fin d'exercice	30, 31, 32
Déclaration d'abstention sur les chiffres de l'exercice précédent	41
Dépôt rectificatif	32
Doublons	15
Droits sociaux détenus	37
Elément prohibés	16
Eléments de type "string"	14, 26
Exemption de consolidation	39
Format de codage	11
Formes juridiques	29
Information sur les comptes consolidés	39
Mission de vérification supplémentaire	36
Modification de la clé d'un acte	33
Occurrence d'un tuple de type "ventilation"	26
Restrictions sur les éléments par contexte	15
Rubrique obligatoire	15
Types d'unités	14
Unité de dépôt	9

Valeur obligatoire

Identification de l'entité.....	13, 28, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40
Identification du document.....	29
L'attribut "decimals".....	14
Type d'adresse.....	28, 37, 38, 39, 40
Type d'identifiant.....	28, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40



Annexes

Annexe 1: Liste des contrôles arithmétiques et logiques pour les entreprises

Annexe 1.1: Liste des contrôles arithmétiques et logiques légaux

Schéma complet pour entreprises

22/27	=	22 + 23 + 24 + 25 + 26 + 27
280/1	=	280 + 281
282/3	=	282 + 283
284/8	=	284 + 285/8
28	=	280/1 + 282/3 + 284/8
20/28	=	20 + 21 + 22/27 + 28
29	=	290 + 291
30/36	=	30/31 + 32 + 33 + 34 + 35 + 36
3	=	30/36 + 37
40/41	=	40 + 41
50/53	=	50 + 51/53
50	≤	1310
29/58	=	29 + 3 + 40/41 + 50/53 + 54/58 + 490/1
10	=	100 - 101
131	=	1310 + 1311
13	=	130 + 131 + 132 + 133
10/15	=	10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 - 19
160/5	=	160 + 161 + 162 + 163/5
16	=	160/5 + 168
170/4	=	170 + 171 + 172 + 173 + 174
175	=	1750 + 1751
17	=	170/4 + 175 + 176 + 178/9
43	=	430/8 + 439
44	=	440/4 + 441
45	=	450/3 + 454/9
42/48	=	42 + 43 + 44 + 45 + 46 + 47/48
17/49	=	17 + 42/48 + 492/3
20/58	=	20/28 + 29/58
10/49	=	10/15 + 16 + 17/49
20/58	=	10/49
70/74	=	70 + 71 + 72 + 74



60 = 600/8 + 609
60/64 = 60 + 61 + 62 + 630 + 631/4 + 635/7 + 640/8 + 649
9901 = 70/74 - 60/64
75 = 750 + 751 + 752/9
65 = 650 + 651 + 652/9
9902 = 9901 + 75 - 65
76 = 760 + 761 + 762 + 763 + 764/9
66 = 660 + 661 + 662 + 663 + 664/8 + 669
9903 = 9902 + 76 - 66
67/77 = 670/3 - 77
9904 = 9903 + 780 - 680 - 67/77
9905 = 9904 + 789 - 689
9906 = 9905 + 14P
791/2 = 791 + 792
691/2 = 691 + 6920 + 6921
694/6 = 694 + 695 + 696
14 = 9906 + 791/2 - 691/2 + 794 - 694/6
62 \exists et 9087 \exists si 62 - 624 \geq 50.000 EUR
20 = 20P + 8002 - 8003 + 8004
20 = 200/2 + 204
8051 = 8051P + 8021 - 8031 + 8041
8121 = 8121P + 8071 - 8081 + 8091 - 8101 + 8111
210 = 8051 - 8121
8052 = 8052P + 8022 - 8032 + 8042
8122 = 8122P + 8072 - 8082 + 8092 - 8102 + 8112
211 = 8052 - 8122
8053 = 8053P + 8023 - 8033 + 8043
8123 = 8123P + 8073 - 8083 + 8093 - 8103 + 8113
212 = 8053 - 8123
8054 = 8054P + 8024 - 8034 + 8044
8124 = 8124P + 8074 - 8084 + 8094 - 8104 + 8114
213 = 8054 - 8124
21 = 210 + 211 + 212 + 213
8191 = 8191P + 8161 - 8171 + 8181
8251 = 8251P + 8211 + 8221 - 8231 + 8241
8321 = 8321P + 8271 - 8281 + 8291 - 8301 + 8311
22 = 8191 + 8251 - 8321
8192 = 8192P + 8162 - 8172 + 8182
8252 = 8252P + 8212 + 8222 - 8232 + 8242
8322 = 8322P + 8272 - 8282 + 8292 - 8302 + 8312
23 = 8192 + 8252 - 8322
8193 = 8193P + 8163 - 8173 + 8183
8253 = 8253P + 8213 + 8223 - 8233 + 8243
8323 = 8323P + 8273 - 8283 + 8293 - 8303 + 8313
24 = 8193 + 8253 - 8323
8194 = 8194P + 8164 - 8174 + 8184
8254 = 8254P + 8214 + 8224 - 8234 + 8244
8324 = 8324P + 8274 - 8284 + 8294 - 8304 + 8314
25 = 8194 + 8254 - 8324
25 = 250 + 251 + 252
8195 = 8195P + 8165 - 8175 + 8185
8255 = 8255P + 8215 + 8225 - 8235 + 8245
8325 = 8325P + 8275 - 8285 + 8295 - 8305 + 8315
26 = 8195 + 8255 - 8325
8196 = 8196P + 8166 - 8176 + 8186
8256 = 8256P + 8216 + 8226 - 8236 + 8246
8326 = 8326P + 8276 - 8286 + 8296 - 8306 + 8316



27 = 8196 + 8256 - 8326
 8391 = 8391P + 8361 - 8371 + 8381
 8451 = 8451P + 8411 + 8421 - 8431 + 8441
 8521 = 8521P + 8471 - 8481 + 8491 - 8501 + 8511
 8551 = 8551P + 8541
 280 = 8391 + 8451 - 8521 - 8551
 8392 = 8392P + 8362 - 8372 + 8382
 8452 = 8452P + 8412 + 8422 - 8432 + 8442
 8522 = 8522P + 8472 - 8482 + 8492 - 8502 + 8512
 8552 = 8552P + 8542
 282 = 8392 + 8452 - 8522 - 8552
 8393 = 8393P + 8363 - 8373 + 8383
 8453 = 8453P + 8413 + 8423 - 8433 + 8443
 8523 = 8523P + 8473 - 8483 + 8493 - 8503 + 8513
 8553 = 8553P + 8543
 284 = 8393 + 8453 - 8523 - 8553
 281 = 281P + 8581 - 8591 - 8601 + 8611 + 8621 + 8631
 283 = 283P + 8582 - 8592 - 8602 + 8612 + 8622 + 8632
 285/8 = 285/8P + 8583 - 8593 - 8603 + 8613 + 8623 + 8633
 630 + 660 + 6501 = 8003 + 8071 + 8072 + 8073 + 8074 + 8271 + 8272 + 8273 + 8274 + 8275 + 8276
 760 = 8081 + 8082 + 8083 + 8084 + 8281 + 8282 + 8283 + 8284 + 8285 + 8286
 661 = 8471 + 8472 + 8473 + 8601 + 8602 + 8603
 761 = 8481 + 8482 + 8483 + 8611 + 8612 + 8613
 51 = 8681 - 8682
 52 ≥ 8684
 53 = 8686 + 8687 + 8688
 51/53 = 51 + 52 + 53 + 8689
 8801 = 8811 + 8821 + 8831 + 8841 + 8851
 8861 = 8871 + 8881
 42 = 8801 + 8861 + 8891 + 8901
 8802 = 8812 + 8822 + 8832 + 8842 + 8852
 8862 = 8872 + 8882
 8912 = 8802 + 8862 + 8892 + 8902
 8803 = 8813 + 8823 + 8833 + 8843 + 8853
 8863 = 8873 + 8883
 8913 = 8803 + 8863 + 8893 + 8903
 17 = 8912 + 8913
 170/4 = 8802 + 8803
 170 = 8812 + 8813
 171 = 8822 + 8823
 172 = 8832 + 8833
 173 = 8842 + 8843
 174 = 8852 + 8853
 175 = 8862 + 8863
 1750 = 8872 + 8873
 1751 = 8882 + 8883
 176 = 8892 + 8893
 178/9 = 8902 + 8903
 8921 = 8931 + 8941 + 8951 + 8961 + 8971
 8981 = 8991 + 9001
 9061 = 8921 + 8981 + 9011 + 9021 + 9051
 8922 = 8932 + 8942 + 8952 + 8962 + 8972
 8982 = 8992 + 9002
 9022 = 9032 + 9042
 9062 = 8922 + 8982 + 9012 + 9022 + 9052
 8921 ≤ 170/4 + 8801 + 43
 8931 ≤ 170 + 8811



8941 \leq 171 + 8821
8951 \leq 172 + 8831
8961 \leq 173 + 8841 + 430/8
8971 \leq 174 + 8851 + 439
8981 \leq 175 + 8861 + 44
8991 \leq 1750 + 8871 + 440/4
9001 \leq 1751 + 8881 + 441
9011 \leq 176 + 8891 + 46
9021 \leq 45
9051 \leq 178/9 + 8901 + 47/48
8922 \leq 170/4 + 8801 + 43
8932 \leq 170 + 8811
8942 \leq 171 + 8821
8952 \leq 172 + 8831
8962 \leq 173 + 8841 + 430/8
8972 \leq 174 + 8851 + 439
8982 \leq 175 + 8861 + 44
8992 \leq 1750 + 8871 + 440/4
9002 \leq 1751 + 8881 + 441
9012 \leq 176 + 8891 + 46
9022 \leq 45
9032 \leq 450/3
9042 \leq 454/9
9052 \leq 178/9 + 8901 + 47/48
450/3 = 9072 + 9073 + 450
454/9 = 9076 + 9077
74 \geq 740
62 = 620 + 621 + 622 + 623 + 624
631/4 = 9110 - 9111 + 9112 - 9113
635/7 = 9115 - 9116
640/8 = 640 + 641/8
752/9 \geq 9125 + 9126
651 = 6510 - 6511
652/9 \geq 653 + 6560 - 6561
9134 = 9135 - 9136 + 9137
9138 = 9139 + 9140
670/3 = 9134 + 9138
9149 \geq 9150 + 9151 + 9153
281 = 9271 + 9281
9291 = 9301 + 9311
283 = 9272 + 9282
9292 = 9302 + 9312
29 \geq 9301 + 9302
9321 = 9331 + 9341
51/53 \geq 9321
51 \geq 9331
17 \geq 9361 + 9362
42/48 \geq 9371 + 9372
9351 = 9361 + 9371
9352 = 9362 + 9372
750 \geq 9421
751 \geq 9431
752/9 \geq 9441
652/9 \geq 9471 + 6560 - 6561
9461 \leq 650 + 6503
9481 \leq 763 + 74 - 740
9491 \leq 663 + 641/8



Schéma abrégé pour entreprises

22/27 = 22 + 23 + 24 + 25 + 26 + 27
20/28 = 20 + 21 + 22/27 + 28
29 = 290 + 291
3 = 30/36 + 37
40/41 = 40 + 41
29/58 = 29 + 3 + 40/41 + 50/53 + 54/58 + 490/1
10 = 100 - 101
131 = 1310 + 1311
13 = 130 + 131 + 132 + 133
10/15 = 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 - 19
16 = 160/5 + 168
170/4 = 172/3 + 174/0
17 = 170/4 + 175 + 176 + 178/9
43 = 430/8 + 439
44 = 440/4 + 441
45 = 450/3 + 454/9
42/48 = 42 + 43 + 44 + 45 + 46 + 47/48
17/49 = 17 + 42/48 + 492/3
20/58 = 20/28 + 29/58
10/49 = 10/15 + 16 + 17/49
20/58 = 10/49
9901 = 9900 - 62 - 630 - 631/4 - 635/7 - 640/8 - 649
9902 = 9901 + 75 - 65
9903 = 9902 + 76 - 66
9904 = 9903 + 780 - 680 - 67/77
9905 = 9904 + 789 - 689
9906 = 9905 + 14P
691/2 = 691 + 6920 + 6921
694/6 = 694 + 695 + 696
14 = 9906 + 791/2 - 691/2 + 794 - 694/6
62 \exists et 9087 \exists si 62 - 624 \geq 50.000 EUR
8059 = 8059P + 8029 - 8039 + 8049
8129 = 8129P + 8079 - 8089 + 8099 - 8109 + 8119
21 = 8059 - 8129
8199 = 8199P + 8169 - 8179 + 8189
8259 = 8259P + 8219 + 8229 - 8239 + 8249
8329 = 8329P + 8279 - 8289 + 8299 - 8309 + 8319
22/27 = 8199 + 8259 - 8329
8395 = 8395P + 8365 - 8375 + 8385 + 8386
8455 = 8455P + 8415 + 8425 - 8435 + 8445
8525 = 8525P + 8475 - 8485 + 8495 - 8505 + 8515
8555 = 8555P + 8545
28 = 8395 + 8455 - 8525 - 8555
50/53 \geq 8721
17 = 8912 + 8913
8921 = 891 + 901
8981 = 8991 + 9001
9061 = 8921 + 8981 + 9011 + 9021 + 9051
8922 = 892 + 902
8982 = 8992 + 9002
9022 = 9032 + 9042
9062 = 8922 + 8982 + 9012 + 9022 + 9052
450/3 \geq 9072
454/9 \geq 9076
62 = 620 + 621 + 622 + 623 + 624
75 \geq 9125 + 9126

$76 \geq 8089 + 8289 + 8485$

Annexe 1.2: Liste des contrôles arithmétiques et logiques complémentaires

Les comptes annuels établis au format XBRL ne doivent pas nécessairement satisfaire aux contrôles arithmétiques et logiques complémentaires (qui ne sont pas publiés au Moniteur belge) pour être acceptés par la BNB.

Schéma complet pour entreprises

$8651 \geq 8601 - 8611$

$8652 \geq 8602 - 8612$

$8653 \geq 8603 - 8613$

$8712 \leq 41 + 291$

Si 9061 est complétée, alors $9061 < 17 + 42/48$

Si 9062 est complétée, alors $9062 < 17 + 42/48$

$9181 \leq 20/58$

$9182 \leq 20/58$

$9191 \leq 20/58$

$9192 \leq 20/58$

$9201 \leq 20/58$

$9202 \leq 20/58$

$9141 \geq 9142$

$40/41 \geq 9311 + 9312$

$100 \geq 8721 + 8731$

Si 8721 ou 8722 sont complétées, alors 8721 et 8722 sont complétées

Si 8731 ou 8732 sont complétées, alors 8731 et 8732 sont complétées

Si 8761 ou 8762 sont complétées, alors 8761 et 8762 sont complétées

Si 50 ou 8721 sont complétées, alors 50 et 8721 sont complétées

$8761 \geq 8771 + 8781$

Si 8740 et/ou 8741 sont complétées, alors 8742 doit l'être également

Si 8745 et/ou 8746 sont complétées, alors 8747 doit l'être également

$8740 \leq 170 + 171 + 8811 + 8821$

$9500 \leq 291 + 41$

$9501 \leq 20/58$

$9502 \leq 20/58$

Si 600/8 et/ou 61 sont complétées, alors 9145 doit l'être également.

Si 70/74 est complétée, alors 9146 doit l'être également.

Si 62 est complétée, alors 9147 doit l'être également.

Si 694 est complétée, alors 9148 doit l'être également.

$9161 \leq 22/27 + 30/36$

$9162 \leq 22/27 + 30/36$

Si 9161 ou 9171 sont complétées, alors 9161 et 9171 sont complétées

Si 9162 ou 9172 sont complétées, alors 9162 et 9172 sont complétées

$61 - 617 \geq 9503 + 9504$

$168 - 168P = + 680 - 780$

$160/5 - 161 = 160/5P - 161P + 635/7 + 662 - 762 + 6560 - 6561$

$160 = 160P + 635$

$3 - 36 = 3P - 36P + 71 - 609 - 9110 + 9111$

$21P = 8051P + 8052P + 8053P + 8054P - 8121P - 8122P - 8123P - 8124P$

$22P = 8191P + 8251P - 8321P$

$23P = 8192P + 8252P - 8322P$

$24P = 8193P + 8253P - 8323P$

$25P = 8194P + 8254P - 8324P$

$26P = 8195P + 8255P - 8325P$



27P = 8196P + 8256P - 8326P
280P = 8391P + 8451P - 8521P - 8551P
282P = 8392P + 8452P - 8522P - 8552P
284P = 8393P + 8453P - 8523P - 8553P
13 = 13P + 6920 + 6921 + 689 - 789 - 792
130 + 131 + 133 = 130P + 131P + 133P + 6920 + 6921 - 792
132 = 132P + 689 - 789
20/58 > 0

Schéma abrégé pour entreprises

50/53 ≥ 1310
630 = 8079 + 8279
66 ≥ 8475
8712 ≤ 291 + 41
100 ≥ 8721 + 8731
Si 1310 ou 8721 sont complétées, alors 1310 et 8721 sont complétées
Si 8721 ou 8722 sont complétées, alors 8721 et 8722 sont complétées
Si 8731 ou 8732 sont complétées, alors 8731 et 8732 sont complétées
Si 8740 et/ou 8741 sont complétées, alors 8742 est complétée
8761 ≥ 8771 + 8781
Si 8745 et/ou 8746 sont complétées, alors 8747 est complétée
Si 8761 ou 8762 sont complétées, alors 8761 et 8762 sont complétées
8740 ≤ 174/0 + 42
Si 9061 est complétée, alors 9061 < 17 + 42/48
Si 9062 est complétée, alors 9062 < 17 + 42/48
9161 ≤ 22/27 + 30/36
9162 ≤ 22/27 + 30/36
9181 ≤ 20/58
9182 ≤ 20/58
9191 ≤ 20/58
9192 ≤ 20/58
9201 ≤ 20/58
9202 ≤ 20/58
Si 9161 ou 9171 sont complétées, alors 9161 et 9171 sont complétées
Si 9162 ou 9172 sont complétées, alors 9162 et 9172 sont complétées
9291 ≤ 29 + 40/41
9294 ≤ 20/58
9295 ≤ 20/58
9500 ≤ 291 + 41
9501 ≤ 20/58
9502 ≤ 20/58
12 = 12P + 8259 - 8259P + 8455 - 8455P
13 = 13P + 6920 + 6921 + 689 - 789 - 791/2
21P = 8059P - 8129P
22/27P = 8199P + 8259P - 8329P
28P = 8395P + 8455P - 8525P - 8555P
132 = 132P + 689 - 789
9087 ≤ 100 personnes
20/58 > 0
65 ≥ 653 + 656

Annexe 1.3: Liste des équations de contrôle pour le bilan social

Schéma complet pour entreprises

Contrôle entre la section C 5.10 et le bilan social (Partie C6)

Les codes de la section C 5.10 repris ci-dessous concernent les montants et les nombres de l'exercice et non ceux de l'exercice précédent.

$$\begin{aligned}9086 &= 1051 + 1052 \\9087 &= 1003 \\ \text{Si } 9087 \text{ est complétée, alors } 9087 &< 62 \\9088 &= 1011 + 1012\end{aligned}$$

$$\begin{aligned}9097 &= 1501 + 1502 \\9098 &= 1511 + 1512 \\617 &= 1521 + 1522 \\617 &\leq 61\end{aligned}$$

Si $1003 > 1$ et $9087 = 1003$ et $9088 = 1013$, alors $1023 = 620 + 621 + 622 + 623$

Contrôles au sein du bilan social

Etat des personnes occupées

Travailleurs inscrits au registre du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

$$\begin{aligned}1013 &= 1011 + 1012 \\1023 &= 1021 + 1022^1 \\ \text{Si } 1001 > 0 \text{ ou } 1011 > 0 \text{ ou } 1021 > 0 \text{ alors } 1001 > 0 \text{ et } 1011 > 0 \text{ et } 1021 > 0 \text{ et } 1001 < 1011 \\ \text{Si } 1002 > 0 \text{ ou } 1012 > 0 \text{ ou } 1022 > 0 \text{ alors } 1002 > 0 \text{ et } 1012 > 0 \text{ et } 1022 > 0 \text{ et } 1002 < 1012 \\ \text{Si } 1003 > 0 \text{ ou } 1013 > 0 \text{ ou } 1023 > 0 \text{ ou } 1033 > 0 \text{ alors } 1003 > 0 \text{ et } 1013 > 0 \text{ et } 1023 > 0 \text{ et } 1003 < 1013 \text{ et } 1033 < 1023 \\ \text{Si } 1003P > 0 \text{ ou } 1013P > 0 \text{ ou } 1023P > 0 \text{ ou } 1033P > 0 \text{ alors } 1003P > 0 \text{ et } 1013P > 0 \text{ et } 1023P > 0 \text{ et } 1003P < 1013P \text{ et } 1033P < 1023P \\ \text{Si } 1002 > 0 \text{ alors } 1003 < 1001 + 1002 \text{ et } 1003 > 1001 \\ \\ \text{Si } 1002 = 0 \text{ alors } 1003 &= 1001 \\ \text{Si } 1001 > 1 \text{ alors } 1001 &< 1021^2 \\ \text{Si } 1002 > 1 \text{ alors } 1002 &< 1022^3 \\ \text{Si } 1003 > 1 \text{ alors } 1003 &< 1023 \\ \text{Si } 1003P > 1 \text{ alors } 1003 &< 1023P\end{aligned}$$

A la date de clôture de l'exercice

$$\begin{aligned}\text{Si } 1052 = 0 \text{ alors } 1053 &= 1051 \\ \text{Si } 1052 > 0 \text{ alors } 1053 &< 1051 + 1052\end{aligned}$$

-
- ¹ Cette équation ne s'applique pas lorsque la rubrique 1023 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur) ou lorsque la rubrique 1021 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur à temps plein) ou lorsque la rubrique 1022 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur à temps partiel).
- ² Lorsque la rubrique 1021 doit être remplie, c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 2 travailleurs à temps plein (article 4 de l'A.R. relatif au bilan social).
- ³ Lorsque la rubrique 1022 doit être remplie, c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 2 travailleurs à temps partiel (article 4 de l'A.R. relatif au bilan social).



alors 1053 > 1051

1051 = 1101 + 1111 + 1121 + 1131

1052 = 1102 + 1112 + 1122 + 1132

1053 = 1103 + 1113 + 1123 + 1133

Si 1102 = 0 alors 1103=1101

Si 1112 = 0 alors 1113=1111

Si 1122 = 0 alors 1123=1121

Si 1132 = 0 alors 1133=1131

Si 1102 > 0 alors 1103<1101 + 1102

alors 1103>1101

Si 1112 > 0 alors 1113<1111 + 1112

alors 1113>1111

Si 1122 > 0 alors 1123<1121 + 1122

alors 1123>1121

Si 1132 > 0 alors 1133<1131 + 1132

alors 1133>1131

1051 = 1201 + 1211

1052 = 1202 + 1212

1053 = 1203 + 1213

Si 1202 = 0 alors 1203=1201

Si 1212 = 0 alors 1213=1211

Si 1202 > 0 alors 1203<1201 + 1202

alors 1203>1201

Si 1212 > 0 alors 1213<1211 + 1212

alors 1213>1211

1051 = 1301 + 1341 + 1321 + 1331

1052 = 1302 + 1342 + 1322 + 1332

1053 = 1303 + 1343 + 1323 + 1333

Si 1302 = 0 alors 1303=1301

Si 1342 = 0 alors 1343=1341

Si 1322 = 0 alors 1323=1321

Si 1332 = 0 alors 1333=1331

Si 1302 > 0 alors 1303<1301 + 1302

alors 1303>1301

Si 1342 > 0 alors 1343<1341 + 1342

alors 1343>1341

Si 1322 > 0 alors 1323<1321 + 1322

alors 1323>1321

Si 1332 > 0 alors 1333<1331 + 1332

alors 1333>1331



Intérimaires et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Si 1501 > 0 ou 1511 > 0 ou 1521 > 0 alors 1501 > 0 et 1511 > 0 et 1521 > 0 et 1501 < 1511 et 1501 < 1521

Si 1502 > 0 ou 1512 > 0 ou 1522 > 0 alors 1502 > 0 et 1512 > 0 et 1522 > 0 et 1502 < 1512 et 1502 < 1522

Tableau des mouvements de personnel au cours de l'exercice

Entrées

Si 2052 = 0 alors 2053=2051

Si 2052 > 0 alors 2053<2051 + 2052
alors 2053>2051

2051 = 2101 + 2111 + 2121 + 2131

2052 = 2102 + 2112 + 2122 + 2132

2053 = 2103 + 2113 + 2123 + 2133

Si 2102 = 0 alors 2103=2101

Si 2112 = 0 alors 2113=2111

Si 2122 = 0 alors 2123=2121

Si 2132 = 0 alors 2133=2131

Si 2102 > 0 alors 2103<2101 + 2102
alors 2103>2101

Si 2112 > 0 alors 2113<2111 + 2112
alors 2113>2111

Si 2122 > 0 alors 2123<2121 + 2122
alors 2123>2121

Si 2132 > 0 alors 2133<2131 + 2132
alors 2133>2131

2051 = 2201 + 2211 + 2221 + 2231 + 2301 + 2311 + 2321 + 2331

2052 = 2202 + 2212 + 2222 + 2232 + 2302 + 2312 + 2322 + 2332

2053 = 2203 + 2213 + 2223 + 2233 + 2303 + 2313 + 2323 + 2333

Si 2202 = 0 alors 2203=2201

Si 2212 = 0 alors 2213=2211

Si 2222 = 0 alors 2223=2221

Si 2232 = 0 alors 2233=2231

Si 2302 = 0 alors 2303=2301

Si 2312 = 0 alors 2313=2311

Si 2322 = 0 alors 2323=2321

Si 2332 = 0 alors 2333=2331

Si 2202 > 0 alors 2203<2201 + 2202
alors 2203>2201

Si 2212 > 0 alors 2213<2211 + 2212
alors 2213>2211

Si 2222 > 0 alors 2223<2221 + 2222
alors 2223>2221

Si 2232 > 0 alors 2233<2231 + 2232
alors 2233>2231

Si 2302 > 0 alors 2303<2301 + 2302
alors 2303>2301

Si 2312 > 0 alors 2313<2311 + 2312
alors 2313>2311

Si 2322 > 0 alors 2323<2321 + 2322
alors 2323>2321

Si 2332 > 0 alors 2333<2331 + 2332
alors 2333>2331



Sorties

Si 3052 = 0 alors 3053=3051

Si 3052 > 0 alors 3053<3051 + 3052
alors 3053>3051

3051 = 3101 + 3111 + 3121 + 3131

3052 = 3102 + 3112 + 3122 + 3132

3053 = 3103 + 3113 + 3123 + 3133

Si 3102 = 0 alors 3103=3101

Si 3112 = 0 alors 3113=3111

Si 3122 = 0 alors 3123=3121

Si 3132 = 0 alors 3133=3131

Si 3102 > 0 alors 3103<3101 + 3102
alors 3103>3101

Si 3112 > 0 alors 3113<3111 + 3112
alors 3113>3111

Si 3122 > 0 alors 3123<3121 + 3122
alors 3123>3121

Si 3132 > 0 alors 3133<3131 + 3132
alors 3133>3131

3051 = 3201 + 3211 + 3221 + 3231 + 3301 + 3311 + 3321 + 3331

3052 = 3202 + 3212 + 3222 + 3232 + 3302 + 3312 + 3322 + 3332

3053 = 3203 + 3213 + 3223 + 3233 + 3303 + 3313 + 3323 + 3333

Si 3202 = 0 alors 3203=3201

Si 3212 = 0 alors 3213=3211

Si 3222 = 0 alors 3223=3221

Si 3232 = 0 alors 3233=3231

Si 3302 = 0 alors 3303=3301

Si 3312 = 0 alors 3313=3311

Si 3322 = 0 alors 3323=3321

Si 3332 = 0 alors 3333=3331

Si 3202 > 0 alors 3203<3201 + 3202
alors 3203>3201

Si 3212 > 0 alors 3213<3211 + 3212
alors 3213>3211

Si 3222 > 0 alors 3223<3221 + 3222
alors 3223>3221

Si 3232 > 0 alors 3233<3231 + 3232
alors 3233>3231

Si 3302 > 0 alors 3303<3301 + 3302
alors 3303>3301

Si 3312 > 0 alors 3313<3311 + 3312
alors 3313>3311

Si 3322 > 0 alors 3323<3321 + 3322
alors 3323>3321

Si 3332 > 0 alors 3333<3331 + 3332
alors 3333>3331

3051 = 3401 + 3411 + 3421 + 3431

3052 = 3402 + 3412 + 3422 + 3432

3053 = 3403 + 3413 + 3423 + 3433

$3501 \leq 3431$ $3502 \leq 3432$ $3503 \leq 3433$ Si $3402 = 0$ alors $3403=3401$ Si $3412 = 0$ alors $3413=3411$ Si $3422 = 0$ alors $3423=3421$ Si $3432 = 0$ alors $3433=3431$ Si $3502 = 0$ alors $3503=3501$ Si $3402 > 0$ alors $3403 < 3401 + 3402$ alors $3403 > 3401$ Si $3412 > 0$ alors $3413 < 3411 + 3412$ alors $3413 > 3411$ Si $3422 > 0$ alors $3423 < 3421 + 3422$ alors $3423 > 3421$ Si $3432 > 0$ alors $3433 < 3431 + 3432$ alors $3433 > 3431$ Si $3502 > 0$ alors $3503 < 3501 + 3502$ alors $3503 > 3501$

Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

Si $4141 > 0$ ou $4142 > 0$ ou $4143 > 0$ alors $4141 > 0$ et $4142 > 0$ et $4143 > 0$ et $4141 < 4143$ et $4142 \leq 4141$ Si $4111 > 0$ ou $4112 > 0$ ou $4113 > 0$ alors $4111 > 0$ et $4112 > 0$ et $4113 > 0$ et $4111 < 4113$ et $4112 \leq 4111$ Si $4121 > 0$ ou $4122 > 0$ ou $4123 > 0$ alors $4121 > 0$ et $4122 > 0$ et $4123 > 0$ et $4121 < 4123$ et $4122 \leq 4121$ Si $4131 > 0$ ou $4132 > 0$ ou $4133 > 0$ alors $4131 > 0$ et $4132 > 0$ et $4133 > 0$ et $4131 < 4133$ et $4132 \leq 4131$ Si $4151 > 0$ ou $4152 > 0$ ou $4153 > 0$ alors $4151 > 0$ et $4152 > 0$ et $4153 > 0$ et $4151 < 4153$ et $4152 \leq 4151$ Si $4161 > 0$ ou $4162 > 0$ ou $4163 > 0$ alors $4161 > 0$ et $4162 > 0$ et $4163 > 0$ et $4161 < 4163$ et $4162 \leq 4161$ Si $4171 > 0$ ou $4172 > 0$ ou $4173 > 0$ alors $4171 > 0$ et $4172 > 0$ et $4173 > 0$ et $4171 < 4173$ et $4172 \leq 4171$ Si $4181 > 0$ ou $4182 > 0$ ou $4183 > 0$ alors $4181 > 0$ et $4182 > 0$ et $4183 > 0$ et $4181 < 4183$ et $4182 \leq 4181$ Si $5031 > 0$ ou $5032 > 0$ ou $5033 > 0$ alors $5031 > 0$ et $5032 > 0$ et $5033 > 0$ et $5031 < 5033$ et $5032 \leq 5031$ Si $5041 > 0$ ou $5042 > 0$ ou $5043 > 0$ alors $5041 > 0$ et $5042 > 0$ et $5043 > 0$ et $5041 < 5043$ et $5042 \leq 5041$ Si $4191 > 0$ ou $4192 > 0$ ou $4193 > 0$ alors $4191 > 0$ et $4192 > 0$ et $4193 > 0$ et $4191 < 4193$ et $4192 \leq 4191$ Si $5021 > 0$ ou $5022 > 0$ alors $5021 > 0$ et $5022 > 0$ et $5022 \leq 5021$ Si $5051 > 0$ ou $5052 > 0$ alors $5051 > 0$ et $5052 > 0$ et $5052 \leq 5051$ Si $5061 > 0$ ou $5062 > 0$ alors $5061 > 0$ et $5062 > 0$ et $5062 \leq 5061$ Si $5071 > 0$ ou $5072 > 0$ alors $5071 > 0$ et $5072 > 0$ et $5072 \leq 5071$ $5501 \leq 4141 + 4111 + 4121 + 4131 + 4151 + 4161 + 4171 + 4181 + 5031 + 5041 + 4191 + 5021 + 5051 + 5061 + 5071$ $5502 \leq 4142 + 4112 + 4122 + 4132 + 4152 + 4162 + 4172 + 4182 + 5032 + 5042 + 4192 + 5022 + 5052 + 5062 + 5072$ $1023 \geq 4143 + 4113 + 4123 + 4133 + 4153 + 4163 + 4173 + 4183 + 5033 + 5043 + 4193$ Si $5501 > 0$ ou $5502 > 0$ alors $5501 > 0$ et $5502 > 0$ et $5502 \leq 5501$ Si $5501P > 0$ ou $5502P > 0$ alors $5501P > 0$ et $5502P > 0$ et $5502P \leq 5501P$

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Si $5801 > 0$ ou $5802 > 0$ ou $5803 > 0$ alors $5801 > 0$ et $5802 > 0$ et $5803 > 0$ et $5801 < 5802$ et $5801 < 5803$ Si $5811 > 0$ ou $5812 > 0$ ou $5813 > 0$ alors $5811 > 0$ et $5812 > 0$ et $5813 > 0$ et $5811 < 5812$ et $5811 < 5813$ $5801 \leq 1201 + 1202 + 3201 + 3202 + 3211 + 3212 + 3221 + 3222 + 3231 + 3232$ $5811 \leq 1211 + 1212 + 3301 + 3302 + 3311 + 3312 + 3321 + 3322 + 3331 + 3332$



Si 5802 ou 5812 sont complétées, alors $5802 + 5812 < 1013$

Si 5803 ou 5813 sont complétées, alors $5803 + 5813 < 1023^4$

Renseignements sur les activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat dispensées en vertu de la loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs

Si $5804 > 0$ ou $5805 > 0$ alors $5804 > 0$ et $5805 > 0$ et $5804 < 5805$

Si $5814 > 0$ ou $5815 > 0$ alors $5814 > 0$ et $5815 > 0$ et $5814 < 5815$

$5805 + 5815 \leq 1013$

$5804 + 5806 \leq 1201 + 1202 + 3201 + 3202 + 3211 + 3212 + 3221 + 3222 + 3231 + 3232$

$5814 + 5816 \leq 1211 + 1212 + 3301 + 3302 + 3311 + 3312 + 3321 + 3322 + 3331 + 3332$

Schéma abrégé pour entreprises

Contrôle entre la Section A 5.6 et le bilan social (Partie A 6)

Les codes de la Section A 5.6 repris ci-dessous concernent les montants et les nombres de l'exercice, et non ceux de l'exercice précédent.

$9086 = 1051 + 1052$

$9087 = 1003$

$9087 \leq 100$ personnes

Si 9087 est complétée, alors $9087 < 62$

$9088 = 1011 + 1012$

Si $1003 > 1$ et $9087 = 1003$ et $9088 = 1013$, alors $1023 = 620 + 621 + 622 + 623$

Contrôles au sein du bilan social

Travailleurs inscrits au registre du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

$1013 = 1011 + 1012$

$1023 = 1021 + 1022^5$

Si $1001 > 0$ ou $1011 > 0$ ou $1021 > 0$ alors $1001 > 0$ et $1011 > 0$ et $1021 > 0$ et $1001 < 1011$

Si $1002 > 0$ ou $1012 > 0$ ou $1022 > 0$ alors $1002 > 0$ et $1012 > 0$ et $1022 > 0$ et $1002 < 1012$

Si $1003 > 0$ ou $1013 > 0$ ou $1023 > 0$ alors $1003 > 0$ et $1013 > 0$ et $1023 > 0$ et $1003 < 1013$

Si $1003P > 0$ ou $1013P > 0$ ou $1023P > 0$ ou alors $1003P > 0$ et $1013P > 0$ et $1023P > 0$ et $1003P < 1013P$

Si $1002 > 0$ alors $1003 > 1001$ et $1003 < 1001 + 1002$

⁴ A l'exception des frais éventuels de formation externe, dans la mesure où ils sont comptabilisés à la rubrique 61.

⁵ Cette équation ne s'applique pas lorsque la rubrique 1023 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur) ou lorsque la rubrique 1021 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur à temps plein) ou lorsque la rubrique 1022 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur à temps partiel).



Si 1002 = 0 alors 1003=1001
Si 1001 > 1 alors 1001 < 1021⁶
Si 1002 > 1 alors 1002 < 1022⁷
Si 1003 > 1 alors 1003 < 1023
Si 1003P > 1 alors 1003P < 1023P

A la date de clôture de l'exercice

Si 1052 = 0 alors 1053=1051
Si 1052 > 0 alors 1053 < 1051 + 1052
alors 1053 > 1051

1051 = 1101 + 1111 + 1121 + 1131
1052 = 1102 + 1112 + 1122 + 1132
1053 = 1103 + 1113 + 1123 + 1133

Si 1102 = 0 alors 1103=1101
Si 1112 = 0 alors 1113=1111
Si 1122 = 0 alors 1123=1121
Si 1132 = 0 alors 1133=1131

Si 1102 > 0 alors 1103 < 1101 + 1102
alors 1103 > 1101

Si 1112 > 0 alors 1113 < 1111 + 1112
alors 1113 > 1111

Si 1122 > 0 alors 1123 < 1121 + 1122
alors 1123 > 1121

Si 1132 > 0 alors 1133 < 1131 + 1132
alors 1133 > 1131

1051 = 1201 + 1211
1052 = 1202 + 1212
1053 = 1203 + 1213

Si 1202 = 0 alors 1203=1201
Si 1212 = 0 alors 1213=1211

Si 1202 > 0 alors 1203 < 1201 + 1202
alors 1203 > 1201

Si 1212 > 0 alors 1213 < 1211 + 1212
alors 1213 > 1211

1051 = 1301 + 1341 + 1321 + 1331
1052 = 1302 + 1342 + 1322 + 1332
1053 = 1303 + 1343 + 1323 + 1333

Si 1302 = 0 alors 1303=1301
Si 1342 = 0 alors 1343=1341
Si 1322 = 0 alors 1323=1321
Si 1332 = 0 alors 1333=1331

⁶ Lorsque la rubrique 1021 doit être remplie, c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 2 travailleurs à temps plein (article 5 de l'A.R. relatif au bilan social).

⁷ Lorsque la rubrique 1022 doit être remplie, c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 2 travailleurs à temps partiel (article 5 de l'A.R. relatif au bilan social).



Si 1302 > 0	alors 1303 < 1301 + 1302
	alors 1303 > 1301
Si 1342 > 0	alors 1343 < 1341 + 1342
	alors 1343 > 1341
Si 1322 > 0	alors 1323 < 1321 + 1322
	alors 1323 > 1321
Si 1332 > 0	alors 1333 < 1331 + 1332
	alors 1333 > 1331

Tableau des mouvements de personnel au cours de l'exercice

Entrées

Si 2052 = 0	alors 2053=2051
Si 2052 > 0	alors 2053 < 2051 + 2052
	alors 2053 > 2051

Sorties

Si 3052 = 0	alors 3053=3051
Si 3052 > 0	alors 3053 < 3051 + 3052
	alors 3053 > 3051

Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

Si 4141 > 0 ou 4142 > 0 ou 4143 > 0 alors 4141 > 0 et 4142 > 0 et 4143 > 0 et 4141 < 4143 et 4142 ≤ 4141

Si 4151 > 0 ou 4152 > 0 ou 4153 > 0 alors 4151 > 0 et 4152 > 0 et 4153 > 0 et 4151 < 4153 et 4152 ≤ 4151

Si 4161 > 0 ou 4162 > 0 ou 4163 > 0 alors 4161 > 0 et 4162 > 0 et 4163 > 0 et 4161 < 4163 et 4162 ≤ 4161

Si 4171 > 0 ou 4172 > 0 ou 4173 > 0 alors 4171 > 0 et 4172 > 0 et 4173 > 0 et 4171 < 4173 et 4172 ≤ 4171

Si 4181 > 0 ou 4182 > 0 ou 4183 > 0 alors 4181 > 0 et 4182 > 0 et 4183 > 0 et 4181 < 4183 et 4182 ≤ 4181

Si 5031 > 0 ou 5032 > 0 ou 5033 > 0 alors 5031 > 0 et 5032 > 0 et 5033 > 0 et 5031 < 5033 et 5032 ≤ 5031

Si 5041 > 0 ou 5042 > 0 ou 5043 > 0 alors 5041 > 0 et 5042 > 0 et 5043 > 0 et 5041 < 5043 et 5042 ≤ 5041

Si 4111 > 0 ou 4112 > 0 ou 4113 > 0 alors 4111 > 0 et 4112 > 0 et 4113 > 0 et 4111 < 4113 et 4112 ≤ 4111

Si 4121 > 0 ou 4122 > 0 ou 4123 > 0 alors 4121 > 0 et 4122 > 0 et 4123 > 0 et 4121 < 4123 et 4122 ≤ 4121

Si 4131 > 0 ou 4132 > 0 ou 4133 > 0 alors 4131 > 0 et 4132 > 0 et 4133 > 0 et 4131 < 4133 et 4132 ≤ 4131

Si 4191 > 0 ou 4192 > 0 ou 4193 > 0 alors 4191 > 0 et 4192 > 0 et 4193 > 0 et 4191 < 4193 et 4192 ≤ 4191

Si 5021 > 0 ou 5022 > 0 alors 5021 > 0 et 5022 > 0 et 5022 ≤ 5021

Si 5051 > 0 ou 5052 > 0 alors 5051 > 0 et 5052 > 0 et 5052 ≤ 5051

Si 5061 > 0 ou 5062 > 0 alors 5061 > 0 et 5062 > 0 et 5062 ≤ 5061

Si 5071 > 0 ou 5072 > 0 alors 5071 > 0 et 5072 > 0 et 5072 ≤ 5071

5501 ≤ 4141 + 4151 + 4161 + 4171 + 4181 + 5031 + 5041 + 4111 + 4121 + 4131 + 4191 + 5021 + 5051 + 5061 + 5071

5502 ≤ 4142 + 4152 + 4162 + 4172 + 4182 + 5032 + 5042 + 4112 + 4122 + 4132 + 4192 + 5022 + 5052 + 5062 + 5072

1023 ≥ 4143 + 4113 + 4123 + 4133 + 4153 + 4163 + 4173 + 4183 + 5033 + 5043 + 4193

Si 5501 > 0 ou 5502 > 0 alors 5501 > 0 et 5502 > 0 et 5502 ≤ 5501

Si 5501P > 0 ou 5502P > 0 alors 5501P > 0 et 5502P > 0 et 5502P ≤ 5501P

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Si 5801 > 0 ou 5802 > 0 ou 5803 > 0 alors 5801 > 0 et 5802 > 0 et 5803 > 0 et 5801 < 5802 et 5801 < 5803

Si 5811 > 0 ou 5812 > 0 ou 5813 > 0 alors 5811 > 0 et 5812 > 0 et 5813 > 0 et 5811 < 5812 et 5811 < 5813



$$5801 \leq 1201 + 1202^8$$

$$5811 \leq 1211 + 1212^8$$

Si 5802 ou 5812 sont complétées, alors $5802 + 5812 < 1013$

Si 5803 ou 5813 sont complétées, alors $5803 + 5813 < 1023^9$

Renseignements sur les activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat dispensées en vertu de la loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs

Si $5804 > 0$ ou $5805 > 0$ alors $5804 > 0$ et $5805 > 0$ et $5804 < 5805$

Si $5814 > 0$ ou $5815 > 0$ alors $5814 > 0$ et $5815 > 0$ et $5814 < 5815$

$$5805 + 5815 \leq 1013$$

$$5804 + 5806 \leq 1201 + 1202^8$$

$$5814 + 5816 \leq 1211 + 1212^8$$

⁸ Contrôle de vraisemblance approximatif, pour lequel, pour des raisons de simplification, il n'est pas tenu compte des mouvements de personnel durant l'année.

⁹ A l'exception des frais éventuels de formation externe, dans la mesure où ils sont comptabilisés à la rubrique 61.



Annexe 2: Liste des contrôles arithmétiques et logiques pour les associations

Annexe 2.1: Liste des contrôles arithmétiques et logiques légaux.

Les comptes annuels établis au format XBRL ne doivent pas nécessairement satisfaire aux contrôles arithmétiques et logiques complémentaires (qui ne sont pas publiés au Moniteur belge) pour être acceptés par la BNB.

Schéma complet pour associations

22/27	=	22 + 23 + 24 + 25 + 26 + 27
22	=	22/91 + 22/92
23	=	231 + 232
24	=	241 + 242
26	=	261 + 262
280/1	=	280 + 281
282/3	=	282 + 283
284/8	=	284 + 285/8
28	=	280/1 + 282/3 + 284/8
20/28	=	20 + 21 + 22/27 + 28
29	=	290 + 291
291	≥	2915
30/36	=	30/31 + 32 + 33 + 34 + 35 + 36
3	=	30/36 + 37
40/41	=	40 + 41
41	≥	415
29/58	=	29 + 3 + 40/41 + 50/53 + 54/58 + 490/1
10	=	100 + 101
10/15	=	10 + 12 + 13 + 14 + 15
160/5	=	160 + 161 + 162 + 163/5
16	=	160/5 + 168
170/4	=	170 + 171 + 172 + 173 + 174
175	=	1750 + 1751
17	=	170/4 + 175 + 176 + 179
179	=	1790 + 1791 + 1792
43	=	430/8 + 439
44	=	440/4 + 441
45	=	450/3 + 454/9
42/48	=	42 + 43 + 44 + 45 + 46 + 48
48	=	480/8 + 4890 + 4891
17/49	=	17 + 42/48 + 492/3
20/58	=	20/28 + 29/58
10/49	=	10/15 + 16 + 17/49
20/58	=	10/49
70/74	=	70 + 71 + 72 + 73 + 74
60	=	600/8 + 609
60/64	=	60 + 61 + 62 + 630 + 631/4 + 635/8 + 640/8 + 649
9901	=	70/74 - 60/64
75	=	750 + 751 + 752/9
65	=	650 + 651 + 652/9
9902	=	9901 + 75 - 65
76	=	760 + 761 + 762 + 763 + 764/9



66 = 660 + 661 + 662 + 663 + 664/8 + 669
9904 = 9902 + 76 - 66
62 \exists et 9087 \exists si 62 - 624 \geq 50.000 EUR
20 = 20P + 8002 - 8003 + 8004
20 = 200/2 + 204
8051 = 8051P + 8021 - 8031 + 8041
8121 = 8121P + 8071 - 8081 + 8091 - 8101 + 8111
210 = 8051 - 8121
8052 = 8052P + 8022 - 8032 + 8042
8122 = 8122P + 8072 - 8082 + 8092 - 8102 + 8112
211 = 8052 - 8122
8053 = 8053P + 8023 - 8033 + 8043
8123 = 8123P + 8073 - 8083 + 8093 - 8103 + 8113
212 = 8053 - 8123
8054 = 8054P + 8024 - 8034 + 8044
8124 = 8124P + 8074 - 8084 + 8094 - 8104 + 8114
213 = 8054 - 8124
21 = 210 + 211 + 212 + 213
8191 = 8191P + 8161 - 8171 + 8181
8251 = 8251P + 8211 + 8221 - 8231 + 8241
8321 = 8321P + 8271 - 8281 + 8291 - 8301 + 8311
22 = 8191 + 8251 - 8321
8192 = 8192P + 8162 - 8172 + 8182
8252 = 8252P + 8212 + 8222 - 8232 + 8242
8322 = 8322P + 8272 - 8282 + 8292 - 8302 + 8312
23 = 8192 + 8252 - 8322
8193 = 8193P + 8163 - 8173 + 8183
8253 = 8253P + 8213 + 8223 - 8233 + 8243
8323 = 8323P + 8273 - 8283 + 8293 - 8303 + 8313
24 = 8193 + 8253 - 8323
8194 = 8194P + 8164 - 8174 + 8184
8254 = 8254P + 8214 + 8224 - 8234 + 8244
8324 = 8324P + 8274 - 8284 + 8294 - 8304 + 8314
25 = 8194 + 8254 - 8324
25 = 250 + 251 + 252
8195 = 8195P + 8165 - 8175 + 8185
8255 = 8255P + 8215 + 8225 - 8235 + 8245
8325 = 8325P + 8275 - 8285 + 8295 - 8305 + 8315
26 = 8195 + 8255 - 8325
8196 = 8196P + 8166 - 8176 + 8186
8256 = 8256P + 8216 + 8226 - 8236 + 8246
8326 = 8326P + 8276 - 8286 + 8296 - 8306 + 8316
27 = 8196 + 8256 - 8326
8391 = 8391P + 8361 - 8371 + 8381
8451 = 8451P + 8411 + 8421 - 8431 + 8441
8521 = 8521P + 8471 - 8481 + 8491 - 8501 + 8511
8551 = 8551P + 8541
280 = 8391 + 8451 - 8521 - 8551
8392 = 8392P + 8362 - 8372 + 8382
8452 = 8452P + 8412 + 8422 - 8432 + 8442
8522 = 8522P + 8472 - 8482 + 8492 - 8502 + 8512
8552 = 8552P + 8542
282 = 8392 + 8452 - 8522 - 8552
8393 = 8393P + 8363 - 8373 + 8383
8453 = 8453P + 8413 + 8423 - 8433 + 8443
8523 = 8523P + 8473 - 8483 + 8493 - 8503 + 8513
8553 = 8553P + 8543



284 = 8393 + 8453 - 8523 - 8553
 281 = 281P + 8581 - 8591 - 8601 + 8611 + 8621 + 8631
 283 = 283P + 8582 - 8592 - 8602 + 8612 + 8622 + 8632
 285/8 = 285/8P + 8583 - 8593 - 8603 + 8613 + 8623 + 8633
 630 + 660 + 6501 = 8003 + 8071 + 8072 + 8073 + 8074 + 8271 + 8272 + 8273 + 8274 + 8275 + 8276
 760 = 8081 + 8082 + 8083 + 8084 + 8281 + 8282 + 8283 + 8284 + 8285 + 8286
 661 = 8471 + 8472 + 8473 + 8601 + 8602 + 8603
 761 = 8481 + 8482 + 8483 + 8611 + 8612 + 8613
 51 = 8681 - 8682
 52 ≥ 8684
 53 = 8686 + 8687 + 8688
 50/53 = 51 + 52 + 53 + 8689
 13 ≥ 131
 8801 = 8811 + 8821 + 8831 + 8841 + 8851
 8861 = 8871 + 8881
 42 = 8801 + 8861 + 8891 + 8901
 8802 = 8812 + 8822 + 8832 + 8842 + 8852
 8862 = 8872 + 8882
 8912 = 8802 + 8862 + 8892 + 8902
 8803 = 8813 + 8823 + 8833 + 8843 + 8853
 8863 = 8873 + 8883
 8913 = 8803 + 8863 + 8893 + 8903
 17 = 8912 + 8913
 170/4 = 8802 + 8803
 170 = 8812 + 8813
 171 = 8822 + 8823
 172 = 8832 + 8833
 173 = 8842 + 8843
 174 = 8852 + 8853
 175 = 8862 + 8863
 1750 = 8872 + 8873
 1751 = 8882 + 8883
 176 = 8892 + 8893
 179 = 8902 + 8903
 8921 = 8931 + 8941 + 8951 + 8961 + 8971
 8981 = 8991 + 9001
 9061 = 8921 + 8981 + 9011 + 9021 + 9051
 8922 = 8932 + 8942 + 8952 + 8962 + 8972
 8982 = 8992 + 9002
 9022 = 9032 + 9042
 9062 = 8922 + 8982 + 9012 + 9022 + 9052
 8921 ≤ 170/4 + 8801 + 43
 8931 ≤ 170 + 8811
 8941 ≤ 171 + 8821
 8951 ≤ 172 + 8831
 8961 ≤ 173 + 8841 + 430/8
 8971 ≤ 174 + 8851 + 439
 8981 ≤ 175 + 8861 + 44
 8991 ≤ 1750 + 8871 + 440/4
 9001 ≤ 1751 + 8881 + 441
 9011 ≤ 176 + 8891 + 46
 9021 ≤ 45
 9051 ≤ 179 + 8901 + 48
 8922 ≤ 170/4 + 8801 + 43
 8932 ≤ 170 + 8811
 8942 ≤ 171 + 8821
 8952 ≤ 172 + 8831



$8962 \leq 173 + 8841 + 430/8$
 $8972 \leq 174 + 8851 + 439$
 $8982 \leq 175 + 8861 + 44$
 $8992 \leq 1750 + 8871 + 440/4$
 $9002 \leq 1751 + 8881 + 441$
 $9012 \leq 176 + 8891 + 46$
 $9022 \leq 45$
 $9032 \leq 450/3$
 $9042 \leq 454/9$
 $9052 \leq 179 + 8901 + 48$
 $450/3 = 9072 + 9073 + 450$
 $454/9 = 9076 + 9077$
 $73 \geq 730/1 + 732/3 + 734/5 + 736$
 $62 = 620 + 621 + 622 + 623 + 624$
 $631/4 = 9110 - 9111 + 9112 - 9113$
 $635/8 = 9115 - 9116$
 $640/8 = 640 + 641/8$
 $651 = 6510 - 6511$
 $652/9 \geq 653 + 6560 - 6561$
 $9149 \geq 9150 + 9151 + 9153$
 $281 = 9271 + 9281$
 $9291 = 9301 + 9311$
 $283 = 9272 + 9282$
 $9292 = 9302 + 9312$
 $29 \geq 9301 + 9302$
 $9321 = 9331 + 9341$
 $50/53 \geq 9321$
 $51 \geq 9331$
 $17 \geq 9361 + 9362$
 $42/48 \geq 9371 + 9372$
 $9351 = 9361 + 9371$
 $9352 = 9362 + 9372$
 $750 \geq 9421$
 $751 \geq 9431$
 $752/9 \geq 9441$
 $652/9 \geq 9471 + 6560 - 6561$
 $9461 \leq 650 + 6503$
 $9481 \leq 763 + 74$
 $9491 \leq 663 + 641/8$
 $70/74 \geq 9493$
Si $9087 \geq 20$, alors $1003 > 0$

Schéma abrégé pour associations

$22/27 = 22 + 23 + 24 + 25 + 26 + 27$
 $22 = 22/91 + 22/92$
 $23 = 231 + 232$
 $24 = 241 + 242$
 $26 = 261 + 262$
 $20/28 = 20 + 21 + 22/27 + 28$
 $29 = 290 + 291$
 $291 \geq 2915$
 $3 = 30/36 + 37$
 $40/41 = 40 + 41$
 $41 \geq 415$
 $29/58 = 29 + 3 + 40/41 + 50/53 + 54/58 + 490/1$
 $10 = 100 + 101$
 $10/15 = 10 + 12 + 13 + 14 + 15$



16 = 160/5 + 168
170/4 = 172/3 + 174/0
17 = 170/4 + 175 + 176 + 179
179 = 1790 + 1791 + 1792
43 = 430/8 + 439
44 = 440/4 + 441
45 = 450/3 + 454/9
42/48 = 42 + 43 + 44 + 45 + 46 + 48
48 = 480/8 + 4890 + 4891
17/49 = 17 + 42/48 + 492/3
20/58 = 20/28 + 29/58
10/49 = 10/15 + 16 + 17/49
20/58 = 10/49
9901 = 9900 - 62 - 630 - 631/4 - 635/8 - 640/8 - 649
9902 = 9901 + 75 - 65
9904 = 9902 + 76 - 66
62 \exists et 9087 \exists si 62 - 624 \geq 50.000 EUR
8059 = 8059P + 8029 - 8039 + 8049
8129 = 8129P + 8079 - 8089 + 8099 - 8109 + 8119
21 = 8059 - 8129
8199 = 8199P + 8169 - 8179 + 8189
8259 = 8259P + 8219 + 8229 - 8239 + 8249
8329 = 8329P + 8279 - 8289 + 8299 - 8309 + 8319
22/27 = 8199 + 8259 - 8329
22/27 \geq 8349
8349 = 22/91 + 231 + 241 + 261
8395 = 8395P + 8365 - 8375 + 8385 + 8386
8455 = 8455P + 8415 + 8425 - 8435 + 8445
8525 = 8525P + 8475 - 8485 + 8495 - 8505 + 8515
8555 = 8555P + 8545
28 = 8395 + 8455 - 8525 - 8555
17 = 8912 + 8913
13 \geq 131
8921 = 891 + 901
8981 = 8991 + 9001
9061 = 8921 + 8981 + 9011 + 9021 + 9051
8922 = 892 + 902
8982 = 8992 + 9002
9022 = 9032 + 9042
9062 = 8922 + 8982 + 9012 + 9022 + 9052
450/3 \geq 9072
454/9 \geq 9076
62 = 620 + 621 + 622 + 623 + 624
76 \geq 8089 + 8289 + 8485
Si 70/74 est complété alors 70/74 \geq 70 + 73
Si 9087 \geq 20, alors 1003 > 0

Annexe 2.2: Liste des contrôles arithmétiques et logiques complémentaires

Schéma complet pour associations

8651 ≥ 8601 - 8611

8652 ≥ 8602 - 8612

8653 ≥ 8603 - 8613

Si 9061 est complétée, alors $9061 < 17 + 42/48$

Si 9062 est complétée, alors $9062 < 17 + 42/48$

9181 ≤ 20/58

9182 ≤ 20/58

9191 ≤ 20/58

9192 ≤ 20/58

9201 ≤ 20/58

9202 ≤ 20/58

40/41 ≥ 9311 + 9312

9500 ≤ 291 + 41

9501 ≤ 20/58

9502 ≤ 20/58

Si 600/8 et/ou 61 sont complétées, alors 9145 doit l'être également.

Si 70/74 est complétée, alors 9146 doit l'être également.

Si 62 est complétée, alors 9147 doit l'être également.

9161 ≤ 22/27 + 30/36

9162 ≤ 22/27 + 30/36

Si 9161 ou 9171 sont complétées, alors 9161 et 9171 sont complétées

Si 9162 ou 9172 sont complétées, alors 9162 et 9172 sont complétées

61 - 617 ≥ 9503 + 9504

160/5 - 161 = 160/5P - 161P + 635/8 + 662 - 762 + 6560 - 6561

160 = 160P + 635

3 - 36 = 3P - 36P + 71 - 609 - 9110 + 9111

21P = 8051P + 8052P + 8053P + 8054P - 8121P - 8122P - 8123P - 8124P

22P = 8191P + 8251P - 8321P

23P = 8192P + 8252P - 8322P

24P = 8193P + 8253P - 8323P

25P = 8194P + 8254P - 8324P

26P = 8195P + 8255P - 8325P

27P = 8196P + 8256P - 8326P

280P = 8391P + 8451P - 8521P - 8551P

282P = 8392P + 8452P - 8522P - 8552P

284P = 8393P + 8453P - 8523P - 8553P

20/58 > 0

9904 = 13 - 13P + 14 - 14P



Schéma abrégé pour associations

$$630 = 8079 + 8279$$

$$66 \geq 8475$$

Si 9061 est complétée, alors $9061 < 17 + 42/48$

Si 9062 est complétée, alors $9062 < 17 + 42/48$

$$9161 \leq 22/27 + 30/36$$

$$9162 \leq 22/27 + 30/36$$

$$9181 \leq 20/58$$

$$9182 \leq 20/58$$

$$9191 \leq 20/58$$

$$9192 \leq 20/58$$

$$9201 \leq 20/58$$

$$9202 \leq 20/58$$

Si 9161 ou 9171 sont complétées, alors 9161 et 9171 sont complétées

Si 9162 ou 9172 sont complétées, alors 9162 et 9172 sont complétées

$$9291 \leq 29 + 40/41$$

$$9294 \leq 20/58$$

$$9295 \leq 20/58$$

$$9500 \leq 291 + 41$$

$$9501 \leq 20/58$$

$$9502 \leq 20/58$$

$$12 = 12P + 8259 - 8259P + 8455 - 8455P$$

$$21P = 8059P - 8129P$$

$$22/27P = 8199P + 8259P - 8329P$$

$$28P = 8395P + 8455P - 8525P - 8555P$$

$$9087 \leq 100 \text{ personnes}$$

$$20/58 > 0$$

$$65 \geq 653 + 656$$

$$9904 = 13 - 13P + 14 - 14P$$

Annexe 2.3: Liste des équations de contrôle pour le bilan social

Schéma complet pour associations

Contrôle entre la section C-ASBL 4.9 et le bilan social (Partie C-ASBL 5)

Les codes de la section C-ASBL 4.9 repris ci-dessous concernent les montants et les nombres de l'exercice et non ceux de l'exercice précédent.

Si 1003 est complétée, alors $9086 = 1051 + 1052$

Si 1003 est complétée, alors $9087 = 1003$

Si 9087 est complétée, alors $9087 < 62$

Si 1003 est complétée, alors $9088 = 1011 + 1012$

Si 1003 est complétée, alors $9097 = 1501 + 1502$

Si 1003 est complétée, alors $9098 = 1511 + 1512$

Si 1003 est complétée, alors $617 = 1521 + 1522$

$617 \leq 61$

Si $1003 > 1$ et $9087 = 1003$ et $9088 = 1013$, alors $1023 = 620 + 621 + 622 + 623$

Contrôles au sein du bilan social

Etat des personnes occupées

Travailleurs inscrits au registre du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

$1013 = 1011 + 1012$

$1023 = 1021 + 1022^1$

Si $1001 > 0$ ou $1011 > 0$ ou $1021 > 0$ alors $1001 > 0$ et $1011 > 0$ et $1021 > 0$ et $1001 < 1011$

Si $1002 > 0$ ou $1012 > 0$ ou $1022 > 0$ alors $1002 > 0$ et $1012 > 0$ et $1022 > 0$ et $1002 < 1012$

Si $1003 > 0$ ou $1013 > 0$ ou $1023 > 0$ ou $1033 > 0$ alors $1003 > 0$ et $1013 > 0$ et $1023 > 0$ et $1003 < 1013$ et $1033 < 1023$

Si $1003P > 0$ ou $1013P > 0$ ou $1023P > 0$ ou $1033P > 0$ alors $1003P > 0$ et $1013P > 0$ et $1023P > 0$ et $1003P < 1013P$ et $1033P < 1023P$

Si $1002 > 0$ alors $1003 < 1001 + 1002$ et $1003 > 1001$

Si $1002 = 0$ alors $1003 = 1001$

Si $1001 > 1$ alors $1001 < 1021^2$

Si $1002 > 1$ alors $1002 < 1022^3$

Si $1003 > 1$ alors $1003 < 1023$

Si $1003P > 1$ alors $1003 < 1023P$

¹ Cette équation ne s'applique pas lorsque la rubrique 1023 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur) ou lorsque la rubrique 1021 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur à temps plein) ou lorsque la rubrique 1022 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur à temps partiel).

² Lorsque la rubrique 1021 doit être remplie, c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 2 travailleurs à temps plein (article 4 de l'A.R. relatif au bilan social).

³ Lorsque la rubrique 1022 doit être remplie, c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 2 travailleurs à temps partiel (article 4 de l'A.R. relatif au bilan social).



A la date de clôture de l'exercice

Si $1052 = 0$ alors $1053 = 1051$

Si $1052 > 0$ alors $1053 < 1051 + 1052$
alors $1053 > 1051$

$1051 = 1101 + 1111 + 1121 + 1131$

$1052 = 1102 + 1112 + 1122 + 1132$

$1053 = 1103 + 1113 + 1123 + 1133$

Si $1102 = 0$ alors $1103=1101$

Si $1112 = 0$ alors $1113=1111$

Si $1122 = 0$ alors $1123=1121$

Si $1132 = 0$ alors $1133=1131$

Si $1102 > 0$ alors $1103 < 1101 + 1102$
alors $1103 > 1101$

Si $1112 > 0$ alors $1113 < 1111 + 1112$
alors $1113 > 1111$

Si $1122 > 0$ alors $1123 < 1121 + 1122$
alors $1123 > 1121$

Si $1132 > 0$ alors $1133 < 1131 + 1132$
alors $1133 > 1131$

$1051 = 1201 + 1211$

$1052 = 1202 + 1212$

$1053 = 1203 + 1213$

Si $1202 = 0$ alors $1203=1201$

Si $1212 = 0$ alors $1213=1211$

Si $1202 > 0$ alors $1203 < 1201 + 1202$
alors $1203 > 1201$

Si $1212 > 0$ alors $1213 < 1211 + 1212$
alors $1213 > 1211$

$1051 = 1301 + 1341 + 1321 + 1331$

$1052 = 1302 + 1342 + 1322 + 1332$

$1053 = 1303 + 1343 + 1323 + 1333$

Si $1302 = 0$ alors $1303=1301$

Si $1342 = 0$ alors $1343=1341$

Si $1322 = 0$ alors $1323=1321$

Si $1332 = 0$ alors $1333=1331$

Si $1302 > 0$ alors $1303 < 1301 + 1302$
alors $1303 > 1301$

Si $1342 > 0$ alors $1343 < 1341 + 1342$
alors $1343 > 1341$

Si $1322 > 0$ alors $1323 < 1321 + 1322$
alors $1323 > 1321$

Si $1332 > 0$ alors $1333 < 1331 + 1332$
alors $1333 > 1331$



Intérimaires et personnes mises à la disposition de l'association

Si 1501 > 0 ou 1511 > 0 ou 1521 > 0 alors 1501 > 0 et 1511 > 0 et 1521 > 0 et 1501 < 1511 et 1501 < 1521

Si 1502 > 0 ou 1512 > 0 ou 1522 > 0 alors 1502 > 0 et 1512 > 0 et 1522 > 0 et 1502 < 1512 et 1502 < 1522

Tableau des mouvements de personnel au cours de l'exercice

Entrées

Si 2052 = 0 alors 2053=2051

Si 2052 > 0 alors 2053<2051 + 2052
alors 2053>2051

2051 = 2101 + 2111 + 2121 + 2131

2052 = 2102 + 2112 + 2122 + 2132

2053 = 2103 + 2113 + 2123 + 2133

Si 2102 = 0 alors 2103=2101

Si 2112 = 0 alors 2113=2111

Si 2122 = 0 alors 2123=2121

Si 2132 = 0 alors 2133=2131

Si 2102 > 0 alors 2103<2101 + 2102
alors 2103>2101

Si 2112 > 0 alors 2113<2111 + 2112
alors 2113>2111

Si 2122 > 0 alors 2123<2121 + 2122
alors 2123>2121

Si 2132 > 0 alors 2133<2131 + 2132
alors 2133>2131

2051 = 2201 + 2211 + 2221 + 2231 + 2301 + 2311 + 2321 + 2331

2052 = 2202 + 2212 + 2222 + 2232 + 2302 + 2312 + 2322 + 2332

2053 = 2203 + 2213 + 2223 + 2233 + 2303 + 2313 + 2323 + 2333

Si 2202 = 0 alors 2203=2201

Si 2212 = 0 alors 2213=2211

Si 2222 = 0 alors 2223=2221

Si 2232 = 0 alors 2233=2231

Si 2302 = 0 alors 2303=2301

Si 2312 = 0 alors 2313=2311

Si 2322 = 0 alors 2323=2321

Si 2332 = 0 alors 2333=2331

Si 2202 > 0 alors 2203<2201 + 2202
alors 2203>2201

Si 2212 > 0 alors 2213<2211 + 2212
alors 2213>2211

Si 2222 > 0 alors 2223<2221 + 2222
alors 2223>2221

Si 2232 > 0 alors 2233<2231 + 2232
alors 2233>2231

Si 2302 > 0 alors 2303<2301 + 2302
alors 2303>2301

Si 2312 > 0 alors 2313<2311 + 2312
alors 2313>2311

Si 2322 > 0 alors 2323<2321 + 2322
alors 2323>2321

Si 2332 > 0 alors 2333<2331 + 2332
alors 2333>2331



Sorties

Si 3052 = 0 alors 3053=3051

Si 3052 > 0 alors 3053<3051 + 3052
alors 3053>3051

3051 = 3101 + 3111 + 3121 + 3131

3052 = 3102 + 3112 + 3122 + 3132

3053 = 3103 + 3113 + 3123 + 3133

Si 3102 = 0 alors 3103=3101

Si 3112 = 0 alors 3113=3111

Si 3122 = 0 alors 3123=3121

Si 3132 = 0 alors 3133=3131

Si 3102 > 0 alors 3103<3101 + 3102
alors 3103>3101

Si 3112 > 0 alors 3113<3111 + 3112
alors 3113>3111

Si 3122 > 0 alors 3123<3121 + 3122
alors 3123>3121

Si 3132 > 0 alors 3133<3131 + 3132
alors 3133>3131

3051 = 3201 + 3211 + 3221 + 3231 + 3301 + 3311 + 3321 + 3331

3052 = 3202 + 3212 + 3222 + 3232 + 3302 + 3312 + 3322 + 3332

3053 = 3203 + 3213 + 3223 + 3233 + 3303 + 3313 + 3323 + 3333

Si 3202 = 0 alors 3203=3201

Si 3212 = 0 alors 3213=3211

Si 3222 = 0 alors 3223=3221

Si 3232 = 0 alors 3233=3231

Si 3302 = 0 alors 3303=3301

Si 3312 = 0 alors 3313=3311

Si 3322 = 0 alors 3323=3321

Si 3332 = 0 alors 3333=3331

Si 3202 > 0 alors 3203<3201 + 3202
alors 3203>3201

Si 3212 > 0 alors 3213<3211 + 3212
alors 3213>3211

Si 3222 > 0 alors 3223<3221 + 3222
alors 3223>3221

Si 3232 > 0 alors 3233<3231 + 3232
alors 3233>3231

Si 3302 > 0 alors 3303<3301 + 3302
alors 3303>3301

Si 3312 > 0 alors 3313<3311 + 3312
alors 3313>3311

Si 3322 > 0 alors 3323<3321 + 3322
alors 3323>3321

Si 3332 > 0 alors 3333<3331 + 3332
alors 3333>3331

3051 = 3401 + 3411 + 3421 + 3431

3052 = 3402 + 3412 + 3422 + 3432

3053 = 3403 + 3413 + 3423 + 3433



$3501 \leq 3431$

$3502 \leq 3432$

$3503 \leq 3433$

Si $3402 = 0$ alors $3403=3401$

Si $3412 = 0$ alors $3413=3411$

Si $3422 = 0$ alors $3423=3421$

Si $3432 = 0$ alors $3433=3431$

Si $3502 = 0$ alors $3503=3501$

Si $3402 > 0$ alors $3403 < 3401 + 3402$
alors $3403 > 3401$

Si $3412 > 0$ alors $3413 < 3411 + 3412$
alors $3413 > 3411$

Si $3422 > 0$ alors $3423 < 3421 + 3422$
alors $3423 > 3421$

Si $3432 > 0$ alors $3433 < 3431 + 3432$
alors $3433 > 3431$

Si $3502 > 0$ alors $3503 < 3501 + 3502$
alors $3503 > 3501$

Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

Si $4141 > 0$ ou $4142 > 0$ ou $4143 > 0$ alors $4141 > 0$ et $4142 > 0$ et $4143 > 0$ et $4141 < 4143$ et $4142 \leq 4141$

Si $4111 > 0$ ou $4112 > 0$ ou $4113 > 0$ alors $4111 > 0$ et $4112 > 0$ et $4113 > 0$ et $4111 < 4113$ et $4112 \leq 4111$

Si $4121 > 0$ ou $4122 > 0$ ou $4123 > 0$ alors $4121 > 0$ et $4122 > 0$ et $4123 > 0$ et $4121 < 4123$ et $4122 \leq 4121$

Si $4131 > 0$ ou $4132 > 0$ ou $4133 > 0$ alors $4131 > 0$ et $4132 > 0$ et $4133 > 0$ et $4131 < 4133$ et $4132 \leq 4131$

Si $4151 > 0$ ou $4152 > 0$ ou $4153 > 0$ alors $4151 > 0$ et $4152 > 0$ et $4153 > 0$ et $4151 < 4153$ et $4152 \leq 4151$

Si $4161 > 0$ ou $4162 > 0$ ou $4163 > 0$ alors $4161 > 0$ et $4162 > 0$ et $4163 > 0$ et $4161 < 4163$ et $4162 \leq 4161$

Si $4171 > 0$ ou $4172 > 0$ ou $4173 > 0$ alors $4171 > 0$ et $4172 > 0$ et $4173 > 0$ et $4171 < 4173$ et $4172 \leq 4171$

Si $4181 > 0$ ou $4182 > 0$ ou $4183 > 0$ alors $4181 > 0$ et $4182 > 0$ et $4183 > 0$ et $4181 < 4183$ et $4182 \leq 4181$

Si $5031 > 0$ ou $5032 > 0$ ou $5033 > 0$ alors $5031 > 0$ et $5032 > 0$ et $5033 > 0$ et $5031 < 5033$ et $5032 \leq 5031$

Si $5041 > 0$ ou $5042 > 0$ ou $5043 > 0$ alors $5041 > 0$ et $5042 > 0$ et $5043 > 0$ et $5041 < 5043$ et $5042 \leq 5041$

Si $4191 > 0$ ou $4192 > 0$ ou $4193 > 0$ alors $4191 > 0$ et $4192 > 0$ et $4193 > 0$ et $4191 < 4193$ et $4192 \leq 4191$

Si $5021 > 0$ ou $5022 > 0$ alors $5021 > 0$ et $5022 > 0$ et $5022 \leq 5021$

Si $5051 > 0$ ou $5052 > 0$ alors $5051 > 0$ et $5052 > 0$ et $5052 \leq 5051$

Si $5061 > 0$ ou $5062 > 0$ alors $5061 > 0$ et $5062 > 0$ et $5062 \leq 5061$

Si $5071 > 0$ ou $5072 > 0$ alors $5071 > 0$ et $5072 > 0$ et $5072 \leq 5071$

$5501 \leq 4141 + 4111 + 4121 + 4131 + 4151 + 4161 + 4171 + 4181 + 5031 + 5041 + 4191 + 5021 + 5051 + 5061 + 5071$

$5502 \leq 4142 + 4112 + 4122 + 4132 + 4152 + 4162 + 4172 + 4182 + 5032 + 5042 + 4192 + 5022 + 5052 + 5062 + 5072$

$1023 \geq 4143 + 4113 + 4123 + 4133 + 4153 + 4163 + 4173 + 4183 + 5033 + 5043 + 4193$

Si $5501 > 0$ ou $5502 > 0$ alors $5501 > 0$ et $5502 > 0$ et $5502 \leq 5501$

Si $5501P > 0$ ou $5502P > 0$ alors $5501P > 0$ et $5502P > 0$ et $5502P \leq 5501P$

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Si $5801 > 0$ ou $5802 > 0$ ou $5803 > 0$ alors $5801 > 0$ et $5802 > 0$ et $5803 > 0$ et $5801 < 5802$ et $5801 < 5803$

Si $5811 > 0$ ou $5812 > 0$ ou $5813 > 0$ alors $5811 > 0$ et $5812 > 0$ et $5813 > 0$ et $5811 < 5812$ et $5811 < 5813$

$5801 \leq 1201 + 1202 + 3201 + 3202 + 3211 + 3212 + 3221 + 3222 + 3231 + 3232$

$5811 \leq 1211 + 1212 + 3301 + 3302 + 3311 + 3312 + 3321 + 3322 + 3331 + 3332$



Si 5802 ou 5812 sont complétées, alors $5802 + 5812 < 1013$

Si 5803 ou 5813 sont complétées, alors $5803 + 5813 < 1023^4$

Renseignements sur les activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat dispensées en vertu de la loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs

Si $5804 > 0$ ou $5805 > 0$ alors $5804 > 0$ et $5805 > 0$ et $5804 < 5805$

Si $5814 > 0$ ou $5815 > 0$ alors $5814 > 0$ et $5815 > 0$ et $5814 < 5815$

$5805 + 5815 \leq 1013$

$5804 + 5806 \leq 1201 + 1202 + 3201 + 3202 + 3211 + 3212 + 3221 + 3222 + 3231 + 3232$

$5814 + 5816 \leq 1211 + 1212 + 3301 + 3302 + 3311 + 3312 + 3321 + 3322 + 3331 + 3332$

Schéma abrégé pour associations

Contrôle entre la Section A-ASBL 4.6 et le bilan social (Partie A-ASBL 5)

Les codes de la Section A-ASBL 4.6 repris ci-dessous concernent les montants et les nombres de l'exercice, et non ceux de l'exercice précédent.

Si 1003 est complétée, alors $9086 = 1051 + 1052$

Si 1003 est complétée, alors $9087 = 1003$

Si 9087 est complétée, alors $9087 < 62$

Si 1003 est complétée, alors $9088 = 1011 + 1012$

Si $1003 > 1$ et $9087 = 1003$ et $9088 = 1013$, alors $1023 = 620 + 621 + 622 + 623$

Contrôles au sein du bilan social

Travailleurs inscrits au registre du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

$1013 = 1011 + 1012$

$1023 = 1021 + 1022^5$

Si $1001 > 0$ ou $1011 > 0$ ou $1021 > 0$ alors $1001 > 0$ et $1011 > 0$ et $1021 > 0$ et $1001 < 1011$

Si $1002 > 0$ ou $1012 > 0$ ou $1022 > 0$ alors $1002 > 0$ et $1012 > 0$ et $1022 > 0$ et $1002 < 1012$

Si $1003 > 0$ ou $1013 > 0$ ou $1023 > 0$ alors $1003 > 0$ et $1013 > 0$ et $1023 > 0$ et $1003 < 1013$

Si $1003P > 0$ ou $1013P > 0$ ou $1023P > 0$ ou alors $1003P > 0$ et $1013P > 0$ et $1023P > 0$ et $1003P < 1013P$

Si $1002 > 0$ alors $1003 > 1001$ et $1003 < 1001 + 1002$

⁴ A l'exception des frais éventuels de formation externe, dans la mesure où ils sont comptabilisés à la rubrique 61.

⁵ Cette équation ne s'applique pas lorsque la rubrique 1023 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur) ou lorsque la rubrique 1021 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur à temps plein) ou lorsque la rubrique 1022 ne doit pas être remplie (lorsque l'entreprise emploie un seul travailleur à temps partiel).

Si 1002 = 0 alors 1003=1001
Si 1001 > 1 alors 1001 < 1021⁶
Si 1002 > 1 alors 1002 < 1022⁷
Si 1003 > 1 alors 1003 < 1023
Si 1003P > 1 alors 1003P < 1023P

A la date de clôture de l'exercice

Si 1052 = 0 alors 1053=1051
Si 1052 > 0 alors 1053 < 1051 + 1052
alors 1053 > 1051

1051 = 1101 + 1111 + 1121 + 1131
1052 = 1102 + 1112 + 1122 + 1132
1053 = 1103 + 1113 + 1123 + 1133

Si 1102 = 0 alors 1103=1101
Si 1112 = 0 alors 1113=1111
Si 1122 = 0 alors 1123=1121
Si 1132 = 0 alors 1133=1131

Si 1102 > 0 alors 1103 < 1101 + 1102
alors 1103 > 1101

Si 1112 > 0 alors 1113 < 1111 + 1112
alors 1113 > 1111

Si 1122 > 0 alors 1123 < 1121 + 1122
alors 1123 > 1121

Si 1132 > 0 alors 1133 < 1131 + 1132
alors 1133 > 1131

1051 = 1201 + 1211
1052 = 1202 + 1212
1053 = 1203 + 1213

Si 1202 = 0 alors 1203=1201
Si 1212 = 0 alors 1213=1211

Si 1202 > 0 alors 1203 < 1201 + 1202
alors 1203 > 1201

Si 1212 > 0 alors 1213 < 1211 + 1212
alors 1213 > 1211

1051 = 1301 + 1341 + 1321 + 1331
1052 = 1302 + 1342 + 1322 + 1332
1053 = 1303 + 1343 + 1323 + 1333

Si 1302 = 0 alors 1303=1301
Si 1342 = 0 alors 1343=1341
Si 1322 = 0 alors 1323=1321
Si 1332 = 0 alors 1333=1331

⁶ Lorsque la rubrique 1021 doit être remplie, c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 2 travailleurs à temps plein (article 5 de l'A.R. relatif au bilan social).

⁷ Lorsque la rubrique 1022 doit être remplie, c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 2 travailleurs à temps partiel (article 5 de l'A.R. relatif au bilan social).



Si 1302 > 0	alors 1303 < 1301 + 1302
	alors 1303 > 1301
Si 1342 > 0	alors 1343 < 1341 + 1342
	alors 1343 > 1341
Si 1322 > 0	alors 1323 < 1321 + 1322
	alors 1323 > 1321
Si 1332 > 0	alors 1333 < 1331 + 1332
	alors 1333 > 1331

Tableau des mouvements de personnel au cours de l'exercice

Entrées

Si 2052 = 0	alors 2053=2051
Si 2052 > 0	alors 2053 < 2051 + 2052
	alors 2053 > 2051

Sorties

Si 3052 = 0	alors 3053=3051
Si 3052 > 0	alors 3053 < 3051 + 3052
	alors 3053 > 3051

Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

Si 4141 > 0 ou 4142 > 0 ou 4143 > 0 alors 4141 > 0 et 4142 > 0 et 4143 > 0 et 4141 < 4143 et 4142 ≤ 4141

Si 4151 > 0 ou 4152 > 0 ou 4153 > 0 alors 4151 > 0 et 4152 > 0 et 4153 > 0 et 4151 < 4153 et 4152 ≤ 4151

Si 4161 > 0 ou 4162 > 0 ou 4163 > 0 alors 4161 > 0 et 4162 > 0 et 4163 > 0 et 4161 < 4163 et 4162 ≤ 4161

Si 4171 > 0 ou 4172 > 0 ou 4173 > 0 alors 4171 > 0 et 4172 > 0 et 4173 > 0 et 4171 < 4173 et 4172 ≤ 4171

Si 4181 > 0 ou 4182 > 0 ou 4183 > 0 alors 4181 > 0 et 4182 > 0 et 4183 > 0 et 4181 < 4183 et 4182 ≤ 4181

Si 5031 > 0 ou 5032 > 0 ou 5033 > 0 alors 5031 > 0 et 5032 > 0 et 5033 > 0 et 5031 < 5033 et 5032 ≤ 5031

Si 5041 > 0 ou 5042 > 0 ou 5043 > 0 alors 5041 > 0 et 5042 > 0 et 5043 > 0 et 5041 < 5043 et 5042 ≤ 5041

Si 4111 > 0 ou 4112 > 0 ou 4113 > 0 alors 4111 > 0 et 4112 > 0 et 4113 > 0 et 4111 < 4113 et 4112 ≤ 4111

Si 4121 > 0 ou 4122 > 0 ou 4123 > 0 alors 4121 > 0 et 4122 > 0 et 4123 > 0 et 4121 < 4123 et 4122 ≤ 4121

Si 4131 > 0 ou 4132 > 0 ou 4133 > 0 alors 4131 > 0 et 4132 > 0 et 4133 > 0 et 4131 < 4133 et 4132 ≤ 4131

Si 4191 > 0 ou 4192 > 0 ou 4193 > 0 alors 4191 > 0 et 4192 > 0 et 4193 > 0 et 4191 < 4193 et 4192 ≤ 4191

Si 5021 > 0 ou 5022 > 0 alors 5021 > 0 et 5022 > 0 et 5022 ≤ 5021

Si 5051 > 0 ou 5052 > 0 alors 5051 > 0 et 5052 > 0 et 5052 ≤ 5051

Si 5061 > 0 ou 5062 > 0 alors 5061 > 0 et 5062 > 0 et 5062 ≤ 5061

Si 5071 > 0 ou 5072 > 0 alors 5071 > 0 et 5072 > 0 et 5072 ≤ 5071

$5501 \leq 4141 + 4151 + 4161 + 4171 + 4181 + 5031 + 5041 + 4111 + 4121 + 4131 + 4191 + 5021 + 5051 + 5061 + 5071$

$5502 \leq 4142 + 4152 + 4162 + 4172 + 4182 + 5032 + 5042 + 4112 + 4122 + 4132 + 4192 + 5022 + 5052 + 5062 + 5072$

$1023 \geq 4143 + 4113 + 4123 + 4133 + 4153 + 4163 + 4173 + 4183 + 5033 + 5043 + 4193$

Si 5501 > 0 ou 5502 > 0 alors 5501 > 0 et 5502 > 0 et 5502 ≤ 5501

Si 5501P > 0 ou 5502P > 0 alors 5501P > 0 et 5502P > 0 et 5502P ≤ 5501P

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Si 5801 > 0 ou 5802 > 0 ou 5803 > 0 alors 5801 > 0 et 5802 > 0 et 5803 > 0 et 5801 < 5802 et 5801 < 5803

Si 5811 > 0 ou 5812 > 0 ou 5813 > 0 alors 5811 > 0 et 5812 > 0 et 5813 > 0 et 5811 < 5812 et 5811 < 5813



$$5801 \leq 1201 + 1202^8$$

$$5811 \leq 1211 + 1212^8$$

Si 5802 ou 5812 sont complétées, alors $5802 + 5812 < 1013$

Si 5803 ou 5813 sont complétées, alors $5803 + 5813 < 1023^9$

Renseignements sur les activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat dispensées en vertu de la loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs

Si $5804 > 0$ ou $5805 > 0$ alors $5804 > 0$ et $5805 > 0$ et $5804 < 5805$

Si $5814 > 0$ ou $5815 > 0$ alors $5814 > 0$ et $5815 > 0$ et $5814 < 5815$

$$5805 + 5815 \leq 1013$$

$$5804 + 5806 \leq 1201 + 1202^8$$

$$5814 + 5816 \leq 1211 + 1212^8$$

⁸ Contrôle de vraisemblance approximatif, pour lequel, pour des raisons de simplification, il n'est pas tenu compte des mouvements de personnel durant l'année.

⁹ A l'exception des frais éventuels de formation externe, dans la mesure où ils sont comptabilisés à la rubrique 61.

Annexe 3: Template d'instance document

Schéma complet pour entreprises

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<xbrli:xbrl xmlns:xbrli="http://www.xbrl.org/2003/instance" xmlns:link="http://www.xbrl.org/2003/linkbase"
xmlns:xlink="http://www.w3.org/1999/xlink" xmlns:pfs-v1="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/v1/2008-04-01" xmlns:pfs-
gcd="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/gcd/2008-04-01" xmlns:pfs="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/2008-04-01"
xmlns:iso4217="http://www.xbrl.org/2003/iso4217" >
<link:schemaRef xlink:type="simple" xlink:arcrole="http://www.w3.org/1999/xlink/properties/linkbase"
xlink:href="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/full/pfs-full-2008-04-01.xsd"/>
<xbrli:context id="CurrentInstant">
  <xbrli:entity>
    <xbrli:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrli:identifiant>
  </xbrli:entity>
  <xbrli:period>
    <xbrli:instant>CCYY-MM-DD</xbrli:instant>
  </xbrli:period>
</xbrli:context>
<xbrli:context id="CurrentDuration">
  <xbrli:entity>
    <xbrli:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrli:identifiant>
  </xbrli:entity>
  <xbrli:period>
    <xbrli:startDate>CCYY-MM-DD</xbrli:startDate>
    <xbrli:endDate>CCYY-MM-DD</xbrli:endDate>
  </xbrli:period>
</xbrli:context>
<xbrli:context id="PrecedingInstant">
  <xbrli:entity>
    <xbrli:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrli:identifiant>
  </xbrli:entity>
  <xbrli:period>
    <xbrli:instant>CCYY-MM-DD</xbrli:instant>
  </xbrli:period>
</xbrli:context>
<xbrli:context id="PrecedingDuration">
  <xbrli:entity>
    <xbrli:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrli:identifiant>
  </xbrli:entity>
  <xbrli:period>
    <xbrli:startDate>CCYY-MM-DD</xbrli:startDate>
    <xbrli:endDate>CCYY-MM-DD</xbrli:endDate>
  </xbrli:period>
</xbrli:context>
<xbrli:context id="N-2Instant">
  <xbrli:entity>
    <xbrli:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrli:identifiant>
  </xbrli:entity>
  <xbrli:period>
    <xbrli:instant>CCYY-MM-DD</xbrli:instant>
  </xbrli:period>
</xbrli:context>
<xbrli:unit id="U-Pure">
  <xbrli:measure>xbrli:pure</xbrli:measure>
</xbrli:unit>
<xbrli:unit id="U-Shares">
  <xbrli:measure>xbrli:shares</xbrli:measure>
</xbrli:unit>
<xbrli:unit id="EUR">
  <xbrli:measure>iso4217:EUR</xbrli:measure>
</xbrli:unit>
</xbrli:xbrl>

```

Schéma abrégé pour entreprises

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<xbrl:xbrl xmlns:xbrl="http://www.xbrl.org/2003/instance" xmlns:link="http://www.xbrl.org/2003/linkbase"
  xmlns:xlink="http://www.w3.org/1999/xlink" xmlns:pfs-v1="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/v1/2008-04-01" xmlns:pfs-
  gcd="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/gcd/2008-04-01" xmlns:pfs="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/2008-04-01"
  xmlns:iso4217="http://www.xbrl.org/2003/iso4217">
  <link:schemaRef xlink:type="simple" xlink:arcrole="http://www.w3.org/1999/xlink/properties/linkbase"
    xlink:href="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/abbreviated/pfs-abbr-2008-04-01.xsd"/>
  <xbrl:context id="CurrentInstant">
    <xbrl:entity>
      <xbrl:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrl:identifiant>
    </xbrl:entity>
    <xbrl:periode>
      <xbrl:instant>CCYY-MM-DD</xbrl:instant>
    </xbrl:periode>
  </xbrl:context>
  <xbrl:context id="CurrentDuration">
    <xbrl:entity>
      <xbrl:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrl:identifiant>
    </xbrl:entity>
    <xbrl:periode>
      <xbrl:startDate>CCYY-MM-DD</xbrl:startDate>
      <xbrl:endDate>CCYY-MM-DD</xbrl:endDate>
    </xbrl:periode>
  </xbrl:context>
  <xbrl:context id="PrecedingInstant">
    <xbrl:entity>
      <xbrl:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrl:identifiant>
    </xbrl:entity>
    <xbrl:periode>
      <xbrl:instant>CCYY-MM-DD</xbrl:instant>
    </xbrl:periode>
  </xbrl:context>
  <xbrl:context id="PrecedingDuration">
    <xbrl:entity>
      <xbrl:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrl:identifiant>
    </xbrl:entity>
    <xbrl:periode>
      <xbrl:startDate>CCYY-MM-DD</xbrl:startDate>
      <xbrl:endDate>CCYY-MM-DD</xbrl:endDate>
    </xbrl:periode>
  </xbrl:context>
  <xbrl:context id="N-2Instant">
    <xbrl:entity>
      <xbrl:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrl:identifiant>
    </xbrl:entity>
    <xbrl:periode>
      <xbrl:instant>CCYY-MM-DD</xbrl:instant>
    </xbrl:periode>
  </xbrl:context>
  <xbrl:unit id="U-Pure">
    <xbrl:mesure>xbrl:pure</xbrl:mesure>
  </xbrl:unit>
  <xbrl:unit id="U-Shares">
    <xbrl:mesure>xbrl:shares</xbrl:mesure>
  </xbrl:unit>
  <xbrl:unit id="EUR">
    <xbrl:mesure>iso4217:EUR</xbrl:mesure>
  </xbrl:unit>
</xbrl:xbrl>
```

Schéma complet pour associations

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
- <xbrli:xbrl xmlns:xbrli="http://www.xbrl.org/2003/instance"
  xmlns:link="http://www.xbrl.org/2003/linkbase"
  xmlns:xlink="http://www.w3.org/1999/xlink" xmlns:pfs-
  vl="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/vl/2008-04-01" xmlns:pfs-
  gcd="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/gcd/2008-04-01"
  xmlns:pfs="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/2008-04-01"
  xmlns:iso4217="http://www.xbrl.org/2003/iso4217">
  <link:schemaRef xlink:type="simple"
    xlink:arcrole="http://www.w3.org/1999/xlink/properties/linkbase"
    xlink:href="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/npofull/pfs-npofull-2008-04-01.xsd" />
- <xbrli:context id="CurrentInstant">
- <xbrli:entity>
  <xbrli:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrli:identifiant>
</xbrli:entity>
- <xbrli:period>
  <xbrli:instant>CCYY-MM-DD</xbrli:instant>
</xbrli:period>
</xbrli:context>
- <xbrli:context id="CurrentDuration">
- <xbrli:entity>
  <xbrli:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrli:identifiant>
</xbrli:entity>
- <xbrli:period>
  <xbrli:startDate>CCYY-MM-DD</xbrli:startDate>
  <xbrli:endDate>CCYY-MM-DD</xbrli:endDate>
</xbrli:period>
</xbrli:context>
- <xbrli:context id="PrecedingInstant">
- <xbrli:entity>
  <xbrli:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrli:identifiant>
</xbrli:entity>
- <xbrli:period>
  <xbrli:instant>CCYY-MM-DD</xbrli:instant>
</xbrli:period>
</xbrli:context>
- <xbrli:context id="PrecedingDuration">
- <xbrli:entity>
  <xbrli:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrli:identifiant>
</xbrli:entity>
- <xbrli:period>
  <xbrli:startDate>CCYY-MM-DD</xbrli:startDate>
  <xbrli:endDate>CCYY-MM-DD</xbrli:endDate>
</xbrli:period>
</xbrli:context>
- <xbrli:context id="N-2Instant">
- <xbrli:entity>
  <xbrli:identifiant scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrli:identifiant>
</xbrli:entity>
- <xbrli:period>
  <xbrli:instant>CCYY-MM-DD</xbrli:instant>
</xbrli:period>
</xbrli:context>
- <xbrli:unit id="U-Pure">
  <xbrli:measure>xbrli:pure</xbrli:measure>
</xbrli:unit>
- <xbrli:unit id="U-Shares">
  <xbrli:measure>xbrli:shares</xbrli:measure>
</xbrli:unit>
- <xbrli:unit id="EUR">
  <xbrli:measure>iso4217:EUR</xbrli:measure>
</xbrli:unit>
</xbrli:xbrl>

```

Schéma abrégé pour associations

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
- <xbrl:xbrl xmlns:xbrl="http://www.xbrl.org/2003/instance"
  xmlns:link="http://www.xbrl.org/2003/linkbase"
  xmlns:xlink="http://www.w3.org/1999/xlink" xmlns:pfs-
  vl="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/vl/2008-04-01" xmlns:pfs-
  gcd="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/gcd/2008-04-01"
  xmlns:pfs="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/ci/2008-04-01"
  xmlns:iso4217="http://www.xbrl.org/2003/iso4217">
  <link:schemaRef xlink:type="simple"
    xlink:arcrole="http://www.w3.org/1999/xlink/properties/linkbase"
    xlink:href="http://www.nbb.be/be/fr/pfs/npo/abbreviated/pfs-npo-abbr-2008-04-
    01.xsd" />
- <xbrl:context id="CurrentInstant">
- <xbrl:entity>
  <xbrl:identifier scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrl:identifier>
  </xbrl:entity>
- <xbrl:period>
  <xbrl:instant>CCYY-MM-DD</xbrl:instant>
  </xbrl:period>
</xbrl:context>
- <xbrl:context id="CurrentDuration">
- <xbrl:entity>
  <xbrl:identifier scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrl:identifier>
  </xbrl:entity>
- <xbrl:period>
  <xbrl:startDate>CCYY-MM-DD</xbrl:startDate>
  <xbrl:endDate>CCYY-MM-DD</xbrl:endDate>
  </xbrl:period>
</xbrl:context>
- <xbrl:context id="PrecedingInstant">
- <xbrl:entity>
  <xbrl:identifier scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrl:identifier>
  </xbrl:entity>
- <xbrl:period>
  <xbrl:instant>CCYY-MM-DD</xbrl:instant>
  </xbrl:period>
</xbrl:context>
- <xbrl:context id="PrecedingDuration">
- <xbrl:entity>
  <xbrl:identifier scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrl:identifier>
  </xbrl:entity>
- <xbrl:period>
  <xbrl:startDate>CCYY-MM-DD</xbrl:startDate>
  <xbrl:endDate>CCYY-MM-DD</xbrl:endDate>
  </xbrl:period>
</xbrl:context>
- <xbrl:context id="N-2Instant">
- <xbrl:entity>
  <xbrl:identifier scheme="http://www.fgov.be">BE0123456789</xbrl:identifier>
  </xbrl:entity>
- <xbrl:period>
  <xbrl:instant>CCYY-MM-DD</xbrl:instant>
  </xbrl:period>
</xbrl:context>
- <xbrl:unit id="U-Pure">
  <xbrl:measure>xbrl:pure</xbrl:measure>
</xbrl:unit>
- <xbrl:unit id="U-Shares">
  <xbrl:measure>xbrl:shares</xbrl:measure>
</xbrl:unit>
- <xbrl:unit id="EUR">
  <xbrl:measure>iso4217:EUR</xbrl:measure>
</xbrl:unit>
</xbrl:xbrl>
```



Annexe 4: Listes de valeur définies dans la taxonomie be-fr-pfs-ci-2008-04-01

Liste	Source	"Autre"	Complet	Abrégé
Codes postaux (Belgique)	La Poste	X	X	X
Codes pays*	ISO ²⁶ 3166	X	X	X
Codes Nace (a)	INS ²⁷		X	X
Tribunaux de commerce	BCE	X	X	X
Formes juridiques	BCE ²⁸ /BNB		X	X
Commissions paritaires	SPF ²⁹ - Emploi	X	X	X
Fonctions	BNB	X	X	X
Schéma du compte annuel	BNB		X	X
Code langue	BNB		X	X
Déclaration du commissaire*	IRE ³⁰		X	X
Type d'adresse*	BNB	X	X	X
Nature de la mission complémentaire	BNB		X	X
Code de publication	BNB		X	X
Niveau de consolidation	BNB		X	X
Type de contact	BNB		X	X

(a) : La liste a été réduite de manière à supprimer tous les codes "doublons".

Par exemple: les codes 41, 410 et 4100 représentent tous les trois la même classe d'activité, à savoir "Captage, épuration et distribution d'eau". La liste finale ne conserve que le code 41.

(*): Ces trois listes ont une valeur par défaut:

- Codes pays - Valeur par défaut = "BE"
- Déclaration du commissaire - Valeur par défaut = "Attestation sans réserve"
- Type d'adresse - Valeur par défaut = "Siège social"

²⁶ International Organization for Standardization

²⁷ Institut National de Statistiques

²⁸ Banque carrefour des Entreprises

²⁹ Service Public Fédéral

³⁰ Institut des Réviseurs d'Entreprises

Annexe 5: Listes de types de tuples simples

Type	Sections				Intitulé
Type 1	C 5.6		C-ASBL 4.6		Comptes de régularisation de l'actif
Type 1	C 5.8	A 5.4	C-ASBL 4.7	A-ASBL 4.3	Provisions pour risques et charges
Type 1	C 5.9		C-ASBL 4.8		Comptes de régularisation du passif
Type 1	C 5.11		C-ASBL 4.10		Ventilation des autres produits exceptionnels
Type 1	C 5.11		C-ASBL 4.10		Ventilation des autres charges exceptionnelles
Type 1	C 5.12				Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé
Type 1	C 5.12				Latences actives
Type 1	C 5.12				Latences passives
Type 1	C5.13		C-ASBL 4.12		Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan
Type 1	C 5.13		C-ASBL 4.12		Engagements importants d'acquisition d'immobilisation
Type 1	C 5.13		C-ASBL 4.12		Engagements importants de cession d'immobilisation
Type 1	C 5.16		C-ASBL 4.15		Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur
Type 2	C 5.10		C-ASBL 4.9		Ventilation du chiffre d'affaires
Type 2	C 5.11		C-ASBL 4.10		Ventilation des autres produits financiers
Type 2	C 5.11		C-ASBL 4.10		Ventilation des autres charges financières
Type 3	C 5.7	A 5.3			Modification du capital au cours de l'exercice
Type 3	C 5.7	A 5.3			Représentation du capital - Catégories d'actions
Type 4	C 5.7	A 5.3			Actionnaires redevables de libération

Glossaire

Extension	Taxonomie qui utilise une taxonomie existante et qui ajoute des concepts supplémentaires.
FRIS	Financial Reporting Instance Standards- Protocole précisant les "best practices" à respecter lors du développement d'un instance document. Ce document est complémentaire aux spécifications 2.1 et au FRTA. Les documents sont disponibles sur le site de XBRL.org à l'adresse: http://www.xbrl.org/technical/guidance/FRIS-PWD-2004-11-14.htm
FRTA	Financial Reporting Taxonomy Architecture - Protocole précisant les "best practices" à respecter lors du développement d'une taxonomie. Ce document est complémentaire aux spécifications 2.1. Les documents sont disponibles sur le site de XBRL.org à l'adresse http://www.xbrl.org/technical/guidance/FRTA-RECOMMENDATION-2005-04-25.rtf
IAS	International Accounting Standards - Normes comptables Internationales imposées par la Commission Européenne pour le dépôt des comptes consolidés des entreprises cotées à partir de 2005.
IFRS	International Financial Reporting standards - Nouvelle appellation des normes IAS depuis janvier 2004.
Linkbase	Fichier XML reprenant les liens entre les différents éléments d'une taxonomie (Presentation, Calculation) ou relie un concept à une expression lisible (Label) ou à une référence comptable ou légale (Reference).
Instance document	Fichier XML qui réfère à la taxonomie (au vocabulaire) utilisée et qui contient les données proprement dites.

Namespaces	Les espaces de nommage XML ou <i>XML namespaces</i> offrent une méthode simple pour qualifier les noms des éléments et des attributs utilisés dans des documents XML et, ainsi, éviter les erreurs d'interprétation du balisage XML. Pour ce faire, les namespaces recourent à des URI (<i>Uniform Resource Identifier</i>), qui permettent d'associer un espace de nommage à une adresse sur internet, où sont définis le balisage et la façon de l'interpréter. La norme est à l'adresse: http://www.w3.org/TR/1999/REC-xml-names-19990114/
PCMN	Plan Comptable Minimum Normalisé défini par arrêté royal et qui détermine les comptes qui doivent être prévus au minimum dans la comptabilité d'une entreprise. Une bonne partie des comptes du PCMN, mais pas tous, sont repris dans les rubriques des comptes annuels.
Spécifications	Protocole technique XBRL visant à harmoniser les développements. La version actuelle est la 2.1 publiée le 31/12/2003. Les documents relatifs à cette spécification se trouvent à l'adresse: http://www.xbrl.org/Specification/XBRL-RECOMMENDATION-2003-12-31+Corrected-Errata-2005-04-25.rtf
Taxonomie	Concept XBRL qui regroupe le schéma (fichier XSD) et un ensemble de fichiers XML qui contiennent les liens entre les éléments. Cette structure est fixée et décrite dans les spécifications émises par XBRL.org.
URI	<i>Uniform Resource Identifier</i> est un protocole mis en place pour le World Wide Web qui normalise la syntaxe de courtes chaînes de caractères désignant un nom ou une adresse d'une ressource, physique ou abstraite.
XBRL	eXtensible Business Reporting Language.

Index

Index des éléments de la taxonomie

A			
AccountantOpinion	41	ComplementaryOpinionExplanation	41
AccountantOpinionExplanation	41	ConsolidatedAccountsConsultationAddress	40
AccountantOpinionFirstControl	41	ConsolidatingEntityAddress	39
AccountantOpinionLastPeriod	41	ConsolidatingEntityIdentifier	39
AccountantsReport	41	ConsolidatingEntityName	39
AccountantsReportIntroduction	41	ConsolidationInformation	39
AccountantsReportPDF	41	ConsolidationInformationFromSubsidiary	40
AccountantsReportTitle	41	ConsolidationLevelParentEntity	40
AccountsApprovalDateGeneralAssembly	30	ConsolidationParentEntity	39
AddressType	27	Correction	33
AdministratorEntity	33	CountryCode	27
AdministratorIndividual	34	D	
AdministratorsManagers	33	DateDrawingUpAccountantReport	41
AdvantagesAdditionWagesTotal	43	DepositDateLastDeed	28
AverageNumberEmployeesPersonnelRegister		DisclaimerOpinionPrecedingPeriod	41
TotalFullTime	43	DocumentContact	29
AverageNumberEmployeesPersonnelRegister		DocumentIdentifier	29
TotalFullTimeEquivalent	43	DocumentInformation	29
AverageNumberEmployeesPersonnelRegister		DocumentLanguage	29
TotalPartTime	43	DrawingUpConsolidatedAccounts	39
C		E	
City	27	EffectiveSupplementaryAuditingAdjustment	
CommercialCourt	28	Mission	35
ComplementaryOpinion	41	EmployeesRecordedPersonnelRegister	43
ComplementaryOpinionCode	41	EmployeesRecordedPersonnelRegister	
		DuringExercise	43



EntityAddress	27, 28	ParticipantMandateFunction	34
EntityForm	28	ParticipantMandateStartDate	34
EntityIdentifier	28	ParticipantNumber	35, 36
EntityIdentifierAnnualAccountCorrect	33	ParticipantRepresentative	34, 35
EntityIndustrySectorCodeIdentifier	28	ParticipantRepresentativeAddress	34, 35
EntityInformation	28	ParticipantRepresentativeName	34, 35
EntityName	28	ParticipantRepresentativeProfession	34, 35
EntityWebSite	28	ParticipatingInterestsHeld	37
I			
IdentifierName	28	ParticipatingInterestsHeldDirectlyNumber	37
IdentifierValue	28	ParticipatingInterestsHeldDirectlyPercentage	37
InformationConsolidatingEntity	39	ParticipatingInterestsHeldIndirectlyPercentage	37
InformationParentCompanies	40	ParticipatingInterestsShares	37
J			
JustificationRespectNonConsolidationConditions	39	ParticipatingInterestsSharesEntityAddress	37
L			
LanguageCodeAnnualAccountCorrect	33	ParticipatingInterestsSharesEntityIdentifier	37
ListEntitiesInWhichCompanyUnlimited Responsibility	38	ParticipatingInterestsSharesEntityLegalForm	37
N			
NonConsolidationLittleGroup	39	ParticipatingInterestsSharesEntityName	37
Number	27	ParticipatingInterestsSharesEquityLast AvailableAnnualAccounts	14
NumberHoursActuallyWorkedTotal	43	ParticipatingInterestsSharesNetResultLast AvailableAnnualAccounts	14
P			
ParentEntityAddress	40	PeriodEndDate	30
ParentEntityIdentifier	40	PeriodsCovered	30
ParentEntityName	40	PeriodStartDate	30
ParticipantAddress	34, 35, 36	PersonnelCostsTotal	43
ParticipantEntityIdentifier	33, 35	PlaceConsultConsolidatedAccounts	40
ParticipantEntityName	33, 35	PlaceConsultConsolidatedAccountsEntity Name	40
ParticipantIndividualFirstName	34, 36	PlaceDrawingUpAccountantReport	41
ParticipantIndividualName	34, 36	PostalCodeCity	27
ParticipantIndividualProfession	34, 36	PostalCodeCityOther	27
ParticipantMandate	34	PostalCodeHead	27
ParticipantMandateEndDate	34	PostalCodeOther	27
S			
S			
Schema	30	PrecedingPeriodData	30
SchemaAnnualAccountCorrect	33		
SoftwareVendor	4, 29		
Street	27		
StructureAccountantsReport	41		
SupplementaryAuditingAdjustmentMission	35, 36		
SupplementaryAuditorEntity	35, 36		
SupplementaryAuditorIndividual	36		



Liste des tableaux, exemples et graphiques

Tableaux

Table 1: Liste des Namespaces	11
Table 2: Contextes des comptes annuels	13
Table 3: Structure de la taxonomie	17
Table 4: Liste des rôles	20
Table 5: Valeurs du paramètre "Display"	20
Table 6: Liste des Data Types	22

Exemples

Exemple 1: Contexte	12
Exemple 2: Liste des unités	13
Exemple 3: Attributs d'un élément	14
Exemple 4: Code pays de l'adresse d'un administrateur - Schéma	23
Exemple 5: Code Pays de l'adresse d'un administrateur - Instance document	23



Pour plus d'informations

Les personnes qui désirent plus d'informations sur le contenu, la méthodologie, les méthodes de calcul et les sources peuvent se mettre en rapport avec le service Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique.

Tél. +32 2 221 30 01 – Fax +32 2 221 32 66
centraledesbilans@nbb.be

Éditeur responsable

Luc Dufresne

Chef du département Informations micro-économiques

Banque nationale de Belgique
boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles